

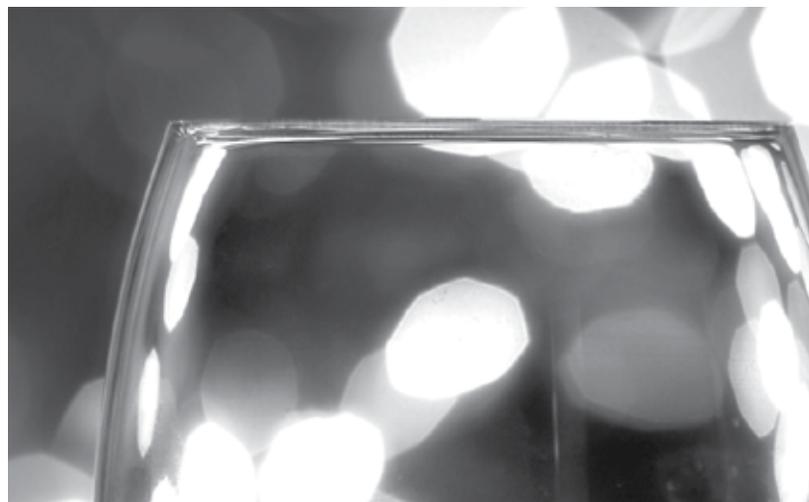
2012-2013

**SOCIÉTÉ DES ALCOOLS
DU MANITOBA**

RAPPORT ANNUEL

EXCELLER. INNOVER. PROGRESSER.





VISION

Ensemble, nous serons le modèle d'un service innovateur, durable et responsable dans la collectivité et le marché manitobains.

MISSION

Réglementer, distribuer et vendre des boissons alcoolisées en vue de produire des revenus pour les Manitobains dans un cadre de responsabilité sociale, d'excellence du service à la clientèle, d'efficacité commerciale et de qualité du milieu de travail.

VALEURS

Importance du personnel - Œuvrer à l'établissement d'un milieu de travail positif en favorisant le travail d'équipe pour atteindre nos objectifs communs.

Responsabilité sociale - Favoriser la vente et la consommation responsables des boissons alcoolisées, promouvoir le développement durable et démontrer un engagement en faveur de la collectivité.

Intégrité et équité - Établir des relations respectueuses et éthiques et répondre entièrement de nos actions, décisions et comportements.

Excellence du service - Offrir un service supérieur à nos clients, partenaires et collègues de travail.

Innovation - Encourager nos employés à être innovateurs.



TABLE DES MATIÈRES

Conseil, Commission et gouvernance	2
Message de la présidente du Conseil	3
Message du président-directeur général	4
Comité de la haute direction	5
Fusion de la Société des alcools	5
du Manitoba et de la Manitoba Lotteries ainsi que des services réglementaires de la Société des alcools du Manitoba et de la Commission de la régie du jeu du Manitoba	
Faits saillants de l'exercice 2012-2013	8
Examen du plan d'activités de l'exercice 2012-2013	9
Responsabilité financière	10
Responsabilité sociale	11
Service à la clientèle	16
Efficacité commerciale	18
Qualité du milieu de travail	19
États financiers de l'exercice 2012-2013	21
Tableaux et graphiques	40
Magasins d'alcools	44
Vendeurs d'alcools	45
Magasins de vins de spécialité	47
Vendeurs de bière	48

CONSEIL, COMMISSION ET GOUVERNANCE

La Société des alcools du Manitoba (la « Société ») est responsable devant la Province du Manitoba par le biais du Conseil des commissaires (le « Conseil ») dont les membres sont nommés par la Province. La présidente du Conseil fait rapport au ministre responsable de l'application de la *Loi sur la réglementation des alcools* qui, à son tour, fait rapport à l'Assemblée législative. Les activités quotidiennes de la Société relèvent de la responsabilité du président-directeur général, qui fait rapport au Conseil.

En avril 2012, le gouvernement a annoncé la fusion de la Société des alcools du Manitoba et de la Manitoba Lotteries en une nouvelle entité, la Manitoba Liquor & Lotteries. Au cours de la prochaine année, des modifications législatives seront proposées afin d'adopter une loi créant la nouvelle société.



CONSEIL DES COMMISSAIRES

PREMIÈRE RANGÉE

Tannis Mindell, présidente
Leslie Turnbull, vice-présidente
Fran Frederickson, administratrice
Jean Paul Gobeil, administrateur
Robert Mayer, administrateur

DEUXIÈME RANGÉE

Marion Moist, administratrice
Arnold Ouskan, administrateur
Kevin Rebeck, administrateur
Gerald Rosenby, administrateur
David Schioler, administrateur

COMMISSION DES LICENCES

La Commission des licences (la « Commission ») est responsable de l'approbation des licences et de l'imposition des mesures disciplinaires associées aux infractions à la *Loi sur la réglementation des alcools* et à ses règlements d'application. Ses décisions peuvent faire l'objet d'un appel.

La Commission compte cinq personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le président de la Commission peut convoquer une réunion de ses membres à tout moment. Toutes les réunions de la Commission sont publiques.



COMMISSION DES LICENCES

(De g. à dr.) Vic Wonnacott (président), Les Barrett, Cliff Bernhardt et Dale Neal (vice-président). Absente de la photo : Lorraine Sigurdson



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Au nom du Conseil des commissaires, je suis heureuse de présenter le 90^e rapport annuel de la Société des alcools du Manitoba pour l'exercice 2012-2013.

Le dernier exercice a été passionnant à bien des égards. En avril 2012, le gouvernement annonçait la fusion de la Société et de la Manitoba Lotteries en une nouvelle entité, la Manitoba Liquor & Lotteries. Peu après cette annonce, un nouveau conseil d'administration a été nommé pour encadrer les deux sociétés et leur intégration.

Au cours de la dernière année, nous avons accompli beaucoup de travail et franchi bon nombre d'étapes en vue de la fusion.

En nous appuyant sur les recommandations soumises dans un rapport produit par un tiers, nous avons entrepris l'intégration des activités des deux sociétés d'État, d'abord par l'élaboration d'une nouvelle structure organisationnelle puis par la formulation d'une orientation stratégique unique. Parallèlement, une équipe d'intégration a été mise sur pied afin de nous guider tout au long des activités complexes et nombreuses entourant l'unification de deux grandes organisations.

Les mesures législatives visant la création de la nouvelle société d'État ont été déposées et elles devraient entrer en vigueur vers la fin de 2013. Une fois créée légalement, la Manitoba Liquor & Lotteries sera responsable à la fois des produits alcoolisés et des produits de loterie et de jeu.

Des modifications législatives sont également en cours afin de combiner les services réglementaires de la Société et la Commission de la régie du jeu du Manitoba pour former une seule entité responsable de l'application de la réglementation en matière de boissons alcoolisées et de jeux, la Régie des alcools et des jeux du Manitoba.

Malgré toutes les activités entourant la fusion, la Société peut être fière de verser un bénéfice net à la Province tout en continuant d'offrir un service exceptionnel à ses clients. Le succès du dernier exercice n'aurait pas été possible sans le travail d'équipe et le dévouement de chacun.

En terminant, j'aimerais exprimer, en mon nom personnel et au nom de mes collègues du Conseil, toute notre gratitude envers le président-directeur général, Winston Hodgins, et l'équipe de la haute direction pour leur leadership et leur engagement. Je voudrais aussi remercier le personnel de la Société et celui de la Manitoba Lotteries pour leur travail inlassable et leur dévouement dans le contexte de la fusion de nos deux organismes. Ensemble, nous pouvons affirmer que la nouvelle Manitoba Liquor & Lotteries sera un atout important tant pour le gouvernement que pour la population du Manitoba dans les nombreuses années à venir.

Tannis Mindell

Tannis Mindell



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Je suis heureux de faire rapport de ce qui aura été un exercice très important pour la Société. Bien que chaque exercice soit notable à un égard ou à un autre, celui de 2012-2013 aura été unique. En effet, très tôt au début de l'exercice, le gouvernement annonçait la fusion de la Société et de la Manitoba Lotteries et lançait ainsi une année de transition intense pour les deux entités. Et malgré tout le travail et tout le temps consacrés à l'union des deux sociétés d'État, la Société est demeurée inébranlable dans son engagement à demeurer une des meilleures régies d'alcool au Canada.

J'ai aussi le plaisir d'annoncer que pour l'exercice 2012-2013, la Société a versé un montant de 260,6 millions de dollars au Trésor provincial. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour la population du Manitoba, car nos résultats jouent un rôle essentiel dans le soutien des mesures gouvernementales qui profitent à tous les Manitobains.

Si l'exercice 2012-2013 a été, à bien des égards, une année de changement et de transition, il a aussi permis de mettre en lumière le dévouement du personnel des deux organismes. La nouvelle Manitoba Liquor & Lotteries pourra compter sur un personnel combiné de plus de 3 000 personnes, et c'est grâce à l'engagement, à la contribution et au dévouement continus de nos employés que nous émergerons en une seule société d'État, unie et forte.

En 2012-2013, nous avons commencé à établir la marque *Manitoba Liquor & Lotteries* en lançant un nouveau logo dans le cadre de nos relations avec la collectivité et de nos programmes de responsabilité sociale. À l'interne, nous avons mis sur pied une nouvelle structure organisationnelle et une nouvelle équipe de la haute direction et élaboré une orientation sur trois ans. Au cours de la prochaine année, la nouvelle société établira des objectifs commerciaux et des indicateurs de rendement afin de respecter le mieux possible son orientation stratégique. Au printemps 2013, nous avons également procédé à un redéploiement majeur du personnel en combinant les services apparentés de deux organismes à chacun des sièges sociaux.

Même si les activités entourant la fusion ont constitué un point central durant l'exercice, nous avons gardé un œil sur le rendement de notre entreprise. L'an dernier, nous avons ouvert les deux premiers magasins-boutiques express de la province installés dans des épiceries. Ces nouveaux emplacements

permettent aux consommateurs du sud de Winnipeg et de l'ouest de Brandon d'acheter leurs aliments et leurs boissons alcoolisées à un seul endroit et font en sorte que nos produits soient vendus de manière responsable. Au cours du dernier exercice, nous avons également poursuivi l'amélioration de nos magasins de détail tant par de nouvelles constructions que par des rénovations. Notre magasin d'alcools phare du centre commercial Grant Park a rouvert ses portes récemment : il offre désormais des caractéristiques inédites et remarquables qu'on ne trouve pas dans nos autres établissements de détail, dont une section réservée à la présentation de produits rares et uniques.

En 2012-2013, nous avons aussi eu le plaisir de lancer un nouveau site Web public au www.liquormarts.ca. Conçu pour améliorer l'expérience en ligne et d'achat de nos clients, le site propose des descriptions de produits améliorées, des images, des notes de dégustation, des stocks de produits par magasin (mis à jour cinq fois par jour) et des fonctions de recherche avancées. Basé sur les technologies de pointe, il permet aux Manitobains de faire une demande de permis de circonstance en ligne et il est adapté aux appareils mobiles.

L'an dernier, la Société a eu l'honneur d'être la première régie d'alcool au Canada à remporter le Prix canadien du commerce équitable pour son engagement envers cette cause. Je suis également heureux de mentionner que pour la septième année consécutive, la Société a été nommée un des vingt-cinq meilleurs employeurs au Manitoba dans le cadre du concours des cent meilleurs employeurs au Canada.

J'aimerais remercier les membres du Conseil des commissaires, les membres de l'équipe de la haute direction et tous les membres du personnel pour leur travail et leur dévouement tout au long de l'année. C'est grâce à leur engagement et à leur grand esprit d'équipe que nos réalisations ont été rendues possibles. La Société des alcools du Manitoba et la Manitoba Lotteries ont toutes les deux une longue et fière histoire dans la province. À l'heure de la fusion complète de nos deux entités, nous sommes confiants en l'avenir et nous réitérons notre engagement à offrir un service exceptionnel à la population du Manitoba.



Winston Hodgins

COMITÉ DE LA HAUTE DIRECTION

PREMIÈRE RANGÉE

Winston Hodgins,
Président-directeur général

Peter Kenyon,
Chef de l'exploitation

Tracy Graham,
Chef des services financiers

Peter Hak,
Chef des services généraux de la corporation

TROISIÈME RANGÉE

Robert Holmberg,
Vice-président Exploitation des alcools

Wayne Perfumo,
Vice-président Divertissement et hospitalité

Signy Shaw,
Directrice administrative principale Vérification interne et conformité d'entreprise



DEUXIÈME RANGÉE

Larry Wandowich,
Chef des relations communautaires et de la commercialisation

Susan Olynik,
Vice-présidente Communications corporatives et responsabilité sociale

Dan Sanscartier,
Vice-président Exploitation du jeu

Marilyn Robinson,
Vice-présidente Intégration



FUSION DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU MANITOBA ET DE LA MANITOBA LOTTERIES AINSI QUE DES SERVICES RÉGLEMENTAIRES DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU MANITOBA ET DE LA COMMISSION DE LA RÉGIE DU JEU DU MANITOBA

Dès les premières semaines de l'exercice 2012-2013, le gouvernement manitobain a annoncé, dans le cadre du budget provincial, la fusion de la Société des alcools du Manitoba et de la Manitoba Lotteries pour créer la Manitoba Liquor & Lotteries. Il a également annoncé que les services réglementaires de la Société seraient transférés à la Commission de la régie du jeu du Manitoba pour créer un nouvel organisme de réglementation, la Régie des alcools et des jeux du Manitoba, qui sera assujettie à une nouvelle loi.

À la suite de cette annonce, un examen des trois entités a été réalisé par MNP. Au cours de cet examen, on a dressé l'état actuel de chaque entité et élaboré une feuille de route afin de mettre en œuvre les changements proposés et de procéder à l'intégration complète. Les fusions se traduiront par la création de deux organisations distinctes (une nouvelle société et une nouvelle régie) qui permettront d'accroître l'efficacité, de moderniser les procédures, de réduire la bureaucratie et de réaliser des économies tout en maintenant les niveaux élevés de service à la clientèle auxquels les Manitobains sont habitués et auxquels ils s'attendent.

Depuis l'annonce, beaucoup de travail a été fait en vue de l'intégration.



MANITOBA LIQUOR & LOTTERIES

Une fois réalisée, la fusion entre la Manitoba Lotteries se traduira par un personnel d'environ 3 000 employés. En 2012-2013, plusieurs étapes importantes ont été franchies, dont celles-ci :

- nomination de Winston Hodgins (président-directeur général de la Manitoba Lotteries) à titre de président-directeur général de la Manitoba Liquor & Lotteries;
- nomination d'un nouveau Conseil d'administration présidé par Tannis Mindell;
- mise sur pied d'une équipe de la haute direction;
- création d'une structure organisationnelle simplifiée pour accroître l'efficacité générale;
- fusion des secteurs fonctionnels communs.

On a aussi formulé les énoncés de vision, de mission et de valeurs qui guideront et orienteront la nouvelle société au cours des prochaines années.

VISION

Aller au-delà des attentes des consommateurs tout en soutenant nos collectivités.

MISSION

Offrir de manière novatrice et responsable des produits et des divertissements de qualité, tout en générant des revenus pour le Manitoba.

VALEURS

- Importance du personnel – Œuvrer à l'établissement d'un milieu de travail positif et diversifié et à l'atteinte d'objectifs communs.
- Responsabilité – Faire preuve de pratiques commerciales, sociales et environnementales responsables.
- Intégrité et équité – Être respectueux, éthiques et entièrement responsables de nos actions et de nos décisions.
- Excellence du service – Offrir un service supérieur à nos clients, partenaires et collègues de travail.
- Innovation – Apprendre de nos expériences, embrasser le changement et favoriser l'innovation.

Une nouvelle loi régissant la Manitoba Liquor & Lotteries devrait être déposée en 2013. Une fois la loi adoptée, la nouvelle entité pourra être exploitée légalement comme une seule société d'État.





RÉGIE DES ALCOOLS ET DES JEUX DU MANITOBA

Les travaux en vue de créer une nouvelle entité de réglementation à la fois pour les boissons alcoolisées et les jeux vont bon train. En 2012-2013, les mesures suivantes ont été prises :

- recommandation d'une structure organisationnelle par MNP en vue de créer la nouvelle Régie des alcools et des jeux du Manitoba;
- tenue de consultations publiques dans toute la province pour permettre aux groupes et citoyens intéressés de commenter la nouvelle loi sur la Régie des alcools et des jeux du Manitoba.

Au 31 mars 2013, les responsabilités réglementaires relevaient toujours des structures existantes, qui seront en place tant que la nouvelle loi ne sera pas adoptée et que la Régie des alcools et des jeux du Manitoba ne sera pas établie comme entité unique.



FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2012-2013

- La Société a versé un montant de 260,6 millions de dollars au Trésor provincial. Ces fonds servent à soutenir les programmes, services et initiatives de la Province au bénéfice de tous les Manitobains.
- Les premiers magasins-boutiques express en épicerie ont ouvert leurs portes à Winnipeg et à Brandon. Ce nouveau concept de vente au détail offre une commodité accrue aux Manitobains tout en veillant à ce que les boissons et produits alcoolisés soient vendus d'une manière socialement responsable.
- Dans le cadre de la stratégie de 2011 visant l'industrie de l'accueil et pour offrir un service amélioré aux Manitobains, certains vendeurs de bière au détail ont été autorisés à vendre des panachés et du cidre.
- La mise en œuvre du projet de marchandisage centralisé s'est poursuivie en 2012-2013. Les premiers magasins d'alcools pilotes ont vu leurs activités de réapprovisionnement être prises en main par l'équipe de marchandisage du siège social. Lorsque toutes les étapes du projet seront terminées, l'organisme sera en mesure de gérer efficacement et en continu les activités de sélection, de prévision et de réapprovisionnement des magasins d'alcools afin de réaliser l'objectif que les bons produits soient au bon endroit au bon moment. Le projet permet aussi de réorienter les efforts et l'expertise des magasins vers des activités qui rehausseront le rendement des magasins et le service à la clientèle.
- Le nouveau site Web public – www.liquormarts.ca – a été lancé en 2012-2013. D'apparence et de facture modernes, il offre des caractéristiques accrues et des renseignements qui améliorent l'expérience d'achat de nos clients.



John Graham, directeur des affaires publiques et des relations gouvernementales de Safeway Canada, le ministre Jim Rondeau et Al Roney, directeur administratif principal, Magasins de détail, coupent le ruban à l'inauguration du magasin-boutique express de Pembina Village.

- La Société a eu l'honneur d'être la première régie d'alcool au Canada à remporter le Prix canadien du commerce équitable pour son engagement continu envers la cause.
- Le Festival du vin de Winnipeg a connu sa meilleure année en récoltant 303 000 \$ pour Jeux Olympiques spéciaux Manitoba. L'événement, dont Magasins d'alcools du Manitoba est le commanditaire principal, est désormais un des rendez-vous les plus attendus de l'année.
- En 2012-2013, on a entrepris des travaux de rénovation majeurs de l'enveloppe extérieure du siège social de la Société à Buffalo Place. Les pierres de l'immeuble, construit en 1966, s'étaient détériorées au-delà du point de réparation. L'immeuble rénové sera une structure moderne avec de grandes fenêtres du plancher au plafond et des poutres extérieures blanches. L'enveloppe a été conçue par l'architecte winnipegois Ray Wan, qui a aussi travaillé à la conception de plusieurs des magasins d'alcools neufs et rénovés. Le projet devrait se terminer en 2013-2014.
- Pour la septième année consécutive, la Société a été nommée un des vingt-cinq meilleurs employeurs au Manitoba dans le cadre du concours des cent meilleurs employeurs au Canada.

EXAMEN DU PLAN D'ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2012-2013

Le plan stratégique de la Société est divisé en cinq groupes d'objectifs qui servent de plan directeur à l'intégration de la vision, de la mission et des valeurs dans les activités quotidiennes.

Les cinq groupes d'objectifs sont les suivants :

RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

RESPONSABILITÉ SOCIALE

SERVICE À LA CLIENTÈLE

EFFICACITÉ COMMERCIALE

QUALITÉ DU MILIEU DE TRAVAIL

Les pages qui suivent présentent un bref examen des activités de la Société en 2012-2013.



RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE

BUT

Continuer de répondre aux exigences du gouvernement du Manitoba en matière de bénéfice net par la vente réglementée de boissons alcoolisées.

OBJECTIF

Produire les fonds nécessaires pour soutenir l'innovation et la croissance de l'entreprise afin de répondre aux exigences du gouvernement du Manitoba en matière de bénéfice net.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Bénéfice net

Cible	260,4 M\$
Réel	260,6 M\$

Le bénéfice net de l'exercice est supérieur de 0,2 M\$ ou 0,1 % au montant prévu dans le budget. Les ventes et les volumes ont dépassé les prévisions dans toutes les catégories, sauf la bière, pour des ventes de 1,2 M\$, ou 0,2 %, en deçà du budget.

Même si les ventes dans leur ensemble ont été inférieures au budget, un changement dans les habitudes d'achat en faveur de produits plus chers, surtout du vin, et en défaveur des bières peu chères s'est traduit par un bénéfice brut de 2,9 M\$, ou 0,8 %, au-delà du budget pour 2012-2013.

Les charges administratives ont été supérieures de 3 M\$, ou 3,6 %, au budget. Les charges liées au régime de retraite ont dépassé le budget de 4,5 M\$ en raison, surtout, d'un rajustement de l'évaluation actuarielle de 5,8 M\$, qui a été neutralisé par des gains sur les actifs du régime de 1,2 M\$ de plus que prévu. En 2012-2013, on a procédé à une évaluation actuarielle complète de la provision pour indemnités de retraite. Résultat : les améliorations apportées à la méthodologie d'évaluation ont donné lieu à des charges liées au régime de retraite de 3,1 M\$ supérieures au budget. Les salaires et avantages à court terme se sont inscrits à 2,7 M\$, ou 6 %, sous le budget grâce à des stratégies de gestion relatives aux postes vacants et aux nouveaux postes et à des besoins en personnel moins élevés dans les magasins d'alcools. Les autres charges administratives ont fait l'objet d'une gestion minutieuse et se sont inscrites à 1,9 M\$ sous le budget.

La Société continue de surveiller les prix en vigueur ailleurs au Canada afin de demeurer concurrentielle.

PART DE MARCHÉ POUR LES PRODUITS DE LUXE OU DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

En 2012-2013, la Société a continué de concentrer ses efforts de commercialisation sur la promotion des produits de qualité supérieure (*premiumisation*). Les résultats de fin d'exercice pour les spiritueux laissent encore une fois entendre que le déplacement des achats vers les produits de qualité supérieure se poursuit.

Cible	69,0 %
Réel	70,6 %

RESPONSABILITÉ SOCIALE

BUT

Promouvoir la responsabilité en matière de vente et de consommation de boissons alcoolisées, le développement durable et l'engagement dans la collectivité.

OBJECTIFS

1. Appuyer les programmes qui font la promotion de la consommation socialement responsable des boissons alcoolisées en consacrant un minimum de 0,20 % du bénéfice brut estimatif au financement de ces programmes.
2. Optimiser la conformité à la Loi sur la réglementation des alcools par le biais de l'éducation et de la réglementation.
3. Agir comme une entreprise socialement responsable en veillant à ce que nos actions visent le bien-être social, économique et environnemental de la province.



RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Programmes de responsabilité sociale

Enceinte sans alcool – Lancé en 2002, le programme Enceinte sans alcool continue de mettre les gens en garde contre l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale (ETCAF). Une campagne renouvelée a été lancée au printemps 2013 avec des annonces à la télévision, à la radio, dans les imprimés, lors de projections de films 18+ et dans les transports en commun. Le message tournait autour de l'idée qu'il faut tout un village pour élever un enfant (*It takes a village to raise a child*) et mettait l'accent sur le rôle que les amis et les membres de la famille peuvent jouer pour soutenir la femme dans son choix de ne pas boire durant sa grossesse. Par ailleurs, le livret sur l'ETCAF, offert en anglais, en français, en cri et en ojibway, continue d'être largement diffusé dans les cliniques médicales et les centres de ressources partout dans la province.

Soyez sobre – Le programme de sensibilisation et d'éducation à la consommation occasionnelle excessive d'alcool chez les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans a poursuivi sa campagne intitulée *Seniors Behaving Badly* (comportement irresponsable des aînés). Celle-ci s'est faite surtout sur les campus des collèges et des universités du Manitoba.

Soyez l'influence – La Société a maintenu le programme de sensibilisation *Soyez l'influence*, qui porte sur l'influence que les parents exercent sur les attitudes des enfants à l'égard de l'alcool. Le programme a été élaboré avec l'aide de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances. En 2012-2013, il a continué de faire l'objet d'annonces imprimées dans des publications ciblées ainsi que sur de nombreux panneaux affichés dans des centres communautaires et des stades partout dans la province.

Révélez votre âge – En 2012, le programme *Révélez votre âge* a été rafraîchi avec du nouveau matériel de sensibilisation destiné à la clientèle et une nouvelle formation pour le personnel des magasins d'alcools. Ces derniers ont reçu une formation afin qu'ils demandent une carte-photo d'identité à toute personne qui semble avoir moins de 25 ans, et le programme informe les clients qu'une preuve d'âge peut leur être demandée lorsqu'ils achètent des boissons alcoolisées.

Soyez sobre et en sécurité – La campagne sur la conduite avec facultés affaiblies *Soyez sobre et en sécurité* s'est poursuivie au Centre MTS, dans le programme des Jets de Winnipeg, sur le *Power Ring* du Centre MTS et sur les ondes de CJOB pendant la diffusion d'avant-match des Jets. En 2012, le message *Soyez sobre et en sécurité* a aussi été diffusé à l'occasion de nombreux festivals communautaires, dont le Countryfest de Dauphin, le Flatlander's Beer Festival, le Festival du vin de Winnipeg et le Festival du whisky de Winnipeg.

Signalez les conducteurs en état d'ébriété : composez le 911 – En 2012-2013, la Société a poursuivi son association avec la Société d'assurance publique du Manitoba, MADD Canada et le Service de police de Brandon dans le cadre du programme *Signalez les conducteurs en état d'ébriété : composez le 911*.

Opération Nez rouge – La Société a encore une fois été commanditaire provincial du programme annuel d'accompagnement offert pendant la période des fêtes de fin d'année, et ses employés ont été bénévoles dans beaucoup de collectivités manitobaines.

#Taxi – La Société a maintenu son soutien financier à l'initiative nationale #Taxi. Le programme propose un accès facile au transport par taxi dans la province. Il suffit de composer #Taxi (#8294) pour avoir accès à la première voiture taxi libre, où que l'on se trouve. Voilà un moyen facile de rentrer à la maison en toute sécurité.

Avec la création de la Société manitobaine des alcools et des loteries commencera l'élaboration d'une stratégie provinciale sur les alcools et d'une stratégie générale sur la responsabilité sociale qui mettront l'accent sur les programmes de consommation responsable. Les travaux comprendront l'examen et l'intégration de recherches nationales et internationales de même que des meilleures pratiques dans le domaine.



RESPONSABILITÉ SOCIALE

ÉDUCATION ET RÉGLEMENTATION

La Société maintient un équilibre entre l'éducation et l'application de la loi en ce qui concerne les locaux visés par une licence et les événements faisant l'objet d'un permis de circonstance afin de veiller au respect de la *Loi sur la réglementation des alcools*. Le Service des inspections a recours à un programme d'inspection fondé sur le risque en fonction du genre de licence des établissements et de leurs antécédents d'exploitation. Les établissements où la vente de boissons alcoolisées est la principale activité, tels que les vendeurs de bière et les bars-salons, font l'objet d'inspections plus fréquentes que ceux où le service des aliments est la principale activité commerciale.

La Société recommande des mesures disciplinaires progressives pour les titulaires de licence ou de permis et les exploitants de salle de banquet qui continuent de violer les dispositions de la *Loi sur la réglementation des alcools* et de ses règlements d'application.

NOMBRE D'INSPECTIONS

Établissements visés par une licence

Cible	27 000
Réel	27 946

Événements visés par un permis de vente

Cible	25,0 %
Réel	24,6 %

Pourcentage des inspections sans violation

Cible	97,0 %
Réel	98,2 %

NOMBRE DE SÉMINAIRES ÉDUCATIFS

Établissements visés par une licence

Cible	175
Réel	268

Titulaires de permis et salles de banquet

Cible	75
Réel	85

RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES MAGASINS D'ALCOOLS

Pour lutter contre la consommation d'alcool par des mineurs, les employés des magasins d'alcools demandent une preuve d'identité aux clients qui semblent avoir moins de 25 ans. On s'attend des employés qu'ils demandent une carte-photo d'identité chaque fois que cela est nécessaire. Pour s'en assurer, la Société a recours à des acheteurs professionnels qui fréquentent les magasins. Si un magasin d'alcools n'obtient pas une note de 100 %, des mesures correctives, qui comprennent des séances de formation du personnel, sont adoptées.

Cible - Note de 100 % par magasin

Réel – En 2012-2013, 184 achats en magasin ont été réalisés, dont 158 ont donné un résultat de 100 %. Depuis que le programme Révélez votre âge a été rafraîchi, 41 achats sur 45 ont obtenu la note de 100 %.

VÉRIFICATIONS ET REFUS DE SERVICE

En plus de demander une preuve d'âge aux clients, les employés des magasins d'alcools refusent de servir les mineurs et les clients intoxiqués.

Demandes de preuve d'âge

Exercice 2012-2013	522 917
Exercice 2011-2012	385 779

Refus de service – mineurs

Exercice 2012-2013	14 095
Exercice 2011-2012	12 135

Refus de service – personnes intoxiquées

Exercice 2012-2013	15 337
Exercice 2011-2012	15 314

MODIFICATIONS LÉGISLATIVES

En 2012-2013, aucune modification n'a été apportée à la *Loi sur la réglementation des alcools* ni à ses règlements d'application.

**Nota. Des consultations publiques ont eu lieu au cours de l'exercice dans le cadre de l'examen et de la modernisation de la Loi sur la réglementation des alcools et de ses règlements d'application parallèlement à la création de la Société manitobaine des alcools et des loteries et de la Régie des alcools et des jeux du Manitoba.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Société s'est engagée à l'égard de l'intégration du développement durable dans toutes ses décisions, initiatives et activités commerciales. En 2012-2013, nous avons continué de mettre l'accent sur les éléments qui suivent.

- Application des concepts du bâtiment écologique, notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique, des économies en ressources hydriques et de la qualité de l'air intérieur, l'utilisation de matériaux de construction écologiques et la gestion des déchets de construction.
- Sélection de biens et services qui réduisent notre empreinte environnementale et sociale associée à l'utilisation de nos immeubles.
- Réduction du volume de déchets allant dans les sites d'enfouissement par l'établissement de plusieurs programmes de recyclage et de réduction des déchets.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Rehaussement du choix de produits équitables et biologiques vendus dans les magasins d'alcools.
- Adoption de mesures d'éducation et de sensibilisation en soutien à nos initiatives et programmes de développement durable.
- Amélioration de l'efficacité du parc automobile ainsi que du transport et de la distribution des produits.

BÂTIMENT ÉCOLOGIQUE

Afin de respecter les exigences énoncées dans la politique du Manitoba sur les bâtiments écologiques et de créer un environnement intérieur plus sain pour les employés et la clientèle,

la Société applique une stratégie de bâtiment écologique. Pour répondre aux exigences de la stratégie, les concepts du bâtiment écologique sont intégrés aux documents de construction et de rénovation. Cette stratégie est appliquée à tous les magasins d'alcools et sièges sociaux, qu'il s'agisse d'une construction ou de rénovations. Le magasin d'alcools du centre commercial Grant Park, qui a fait l'objet de rénovations majeures en 2012-2013, intègre les concepts du bâtiment écologique suivants :

- Installation d'un éclairage écoénergétique, comme des appareils fluorescents T5 et à DEL.
- Installation d'interrupteurs d'éclairage automatiques, comme des détecteurs de présence dans les bureaux et les toilettes.
- Installation d'appareils économiseurs d'eau dans les toilettes et les cuisines.
- Achat d'appareils de réfrigération Energy Star^{md} pour améliorer l'efficacité énergétique.
- Optimisation des appareils de chauffage et de refroidissement du bâtiment pour éviter la propagation de poussières et d'odeurs aéroportées durant la construction.
- Installation de sèche-mains écoénergétiques dans les toilettes pour réduire la consommation de papier.
- Utilisation de matériaux de construction à faible taux d'émission, comme des peintures, des colles, des produits de scellement et des produits de bois composite sans formaldéhyde, afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur.
- Utilisation de produits ligneux certifiés par le Forest Stewardship Council en soutien à la gestion responsable des forêts.
- Installation de panneaux contenant des déchets recyclés post-consommation (p. ex. du verre).
- Utilisation de matériaux isolants contenant 45 % de déchets post-consommation.
- Mise en œuvre d'un plan de gestion des déchets de construction pour éviter que ceux-ci (métaux, bois) ne se retrouvent dans les sites d'enfouissement.



On a appliqué les concepts du bâtiment écologique à la rénovation du magasin d'alcools de Grant Park.



Le gérant de magasin d'alcools Olivier Rouget a été un des employés de la Société à participer à une activité de plantation d'arbres organisée par le fabricant de boissons alcoolisées Diageo.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

GESTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La Société s'est engagée à mesurer et à neutraliser les émissions de gaz à effet de serre associées à l'utilisation de ses bâtiments. Elle s'efforce continuellement de réduire les émissions en adoptant des pratiques de construction écologiques et en améliorant l'efficacité énergétique de son parc automobile. La Société neutralisera ses émissions annuelles de gaz à effet de serre en versant des fonds au projet *Cattail Harvesting for Carbon Offsets Study* (étude de la récolte de la massette comme crédits d'émissions de carbone) de l'Institut international du développement durable (IISD). Le projet a le potentiel de créer un nouveau produit énergétique commercialisable pour le Manitoba, de produire des crédits d'émissions de carbone et d'améliorer la santé du lac Winnipeg, renforçant ainsi le partenariat de la Société avec l'organisme Lake Friendly.

COMMERCE ÉQUITABLE ET PRODUITS BIOLOGIQUES

Le commerce équitable est un mouvement socialement responsable qui soutient les pratiques éthiques, sociales, environnementales et de travail partout dans le monde. Il préconise le développement durable, la transparence commerciale et le paiement de prix justes pour aider les producteurs et les travailleurs des pays en développement. En septembre 2012, la Société a eu l'honneur d'être la première régie d'alcool au Canada à remporter le Prix canadien du commerce équitable pour son engagement envers la cause.

En 2012-2013, les magasins d'alcools ont offert 29 produits équitables et 51 produits biologiques.

FESTIVALS DU VIN ET SÉANCES DE DÉGUSTATION

Les magasins d'alcools aident les collectivités urbaines et rurales à organiser des événements de dégustation qui servent d'activités de financement pour les organismes communautaires et caritatifs. Ces événements donnent aussi à la Société la possibilité de rehausser la connaissance de ses produits. L'événement le plus important est le Festival du vin de Winnipeg qui est organisé au bénéfice des Jeux Olympiques spéciaux Manitoba.

Collectivité	Organisme récipiendaire
Brandon	Westman Wine Festival en soutien au Club Rotary de Brandon – Elspeth Reid Family Resource Centre
Dauphin	Club Rotary de Dauphin
Neepawa	Centre culturel Viscount
Portage la Prairie	Centre William Glesby
Russell	Russell Recreation Commission – projet Russell Regional Multiplex
Swan River	Fondation du développement coopératif du Canada
The Pas	The Pas Health Complex Foundation Inc.
Winnipeg	Festival du vin de Winnipeg en soutien aux Jeux Olympiques spéciaux Manitoba
Winnipeg	Flatlander's Beer Festival en soutien à la Winnipeg Jets True North Foundation
Winnipeg	Événement Savour – The Food & Wine Experience en soutien à la Fondation du Centre des sciences de la santé
Winnipeg	Festival du whisky de Winnipeg en soutien au Temple de la renommée du Manitoba



SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Le soutien communautaire est une composante majeure de l'engagement de la Société à l'égard de la responsabilité sociale. Ce soutien se manifeste par le parrainage d'événements et d'organismes communautaires, culturels, artistiques, sanitaires et sportifs, par des dons pour encans silencieux dans le cadre d'événements de financement sans but lucratif et par des activités de collecte de fonds dans les magasins (boîtes de dons, programmes de sollicitation de la clientèle).

En avril 2013, le gouvernement provincial a annoncé la fusion de la Société des alcools du Manitoba et de la Manitoba Lotteries. Comme les deux sociétés avaient leurs propres engagements communautaires, on a vite entrepris de fusionner leurs programmes en un seul service consacré au soutien communautaire et aux programmes caritatifs. Pendant le reste de l'exercice, le nouveau Service des relations avec la collectivité de la Manitoba Liquor & Lotteries a procédé à la consolidation des ententes de commandite dans la nouvelle entité et à la promotion de la nouvelle marque *Manitoba Liquor & Lotteries* au cours d'événements partout dans la province.

En 2012-2013, les organismes suivants ont bénéficié du parrainage et du soutien de la Société :

Action Cancer Manitoba	Grace Hospital Foundation	Rockin' the Fields/Minnedosa
Alliance française	Habitat pour l'humanité	SCE Lifeworks
Beef & Barley Festival	INCA – « Eye on the Arts »	Service de police de Winnipeg
Brandon Folk Festival	Jeux Olympiques spéciaux Manitoba	Seven Oaks Hospital Foundation
Brandon Wheat Kings	Jocelyn House	Société Alzheimer
Capturing Opportunities : Rural Forum	Le Cercle Molière	Société de l'hémophilie
CBC Winnipeg Comedy Festival	Ligue de hockey junior du Manitoba	Société manitobaine de la schizophrénie
Centre des sciences de la santé	Manitoba Opera	Société manitobaine de la SLA
Children's Rehabilitation Foundation	Manitoba Stampede	Society for Manitobans with Disabilities
Collège communautaire Assiniboine	Manitoba Theatre Centre	St. Raphael Wellness Centre
Concordia Hospital Foundation	Manitoba Volunteer Awards	Stonewall Quarry Days
Curl Manitoba	Misericordia Foundation	Swan River Power Smart Games
Dauphin Countryfest	Musée des beaux-arts de Winnipeg	Swan River Valley Round-up
Dauphin RIDE Program	Musée du Manitoba	Temple de la renommée du Manitoba
Double B Rodeo	Neepawa Lily Festival	Winnipeg Blue Bombers
Festival du film de Gimli	Opération Nez rouge	Winnipeg Folk Festival
Festival du trappeur	Portage la Prairie Potato Festival	Winnipeg Goldeyes
Festival du Voyageur	Pride Winnipeg Festival	Winnipeg Harvest
Folklorama	Rainbow Resource Centre	Winnipeg Symphony Orchestra
Fondation de l'Hôpital Saint-Boniface	Reh-Fit Centre Foundation	
Fondation manitobaine des maladies inflammatoires de l'intestin	Relais pour la vie de Churchill	
	Relais pour la vie de Thompson	
	Riverview Health Centre	



Des employés de la Société participent au défi *Adopt-a-Day* en appui à Habitat pour l'humanité.

Des employés de la Société et de la Manitoba Lotteries bravent la neige et le froid dans le cadre de l'Opération Nez rouge.

Les magasins d'alcools ont encore une fois appuyé la campagne de financement *Give a Heart* en appui à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Manitoba en vendant des cœurs de papier aux clients.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

BUT

Offrir un excellent service à nos clients commerciaux et de détail.

OBJECTIFS

1. Améliorer le service auprès des clients de détail en continuant de hausser les niveaux de service à la clientèle afin de répondre aux attentes accrues.
2. Améliorer le service auprès des clients commerciaux afin de tenir compte de l'environnement commercial courant et de répondre aux attentes accrues de leurs clients.

NIVEAU DE SATISFACTION DU SERVICE À LA CLIENTÈLE DES MAGASINS D'ALCOOLS

Cible	100 %
Réel	92 %

AMÉNAGEMENT DES MAGASINS D'ALCOOLS

La Société s'est engagée à offrir une expérience d'achat pratique et moderne à ses clients et pour ce faire, elle a mis en œuvre un programme continu de rénovation et de modernisation de ses magasins d'alcools. En 2012-2013, les magasins suivants ont été construits, rénovés ou agrandis :

Winnipeg:

- Centre commercial Grant Park
- Centre commercial Kenaston Crossing
- Centre commercial Madison Square
- Centre commercial Southglen

Régions rurales

- Gimli
- Stonewall

Des rénovations sont en cours de planification pour les magasins d'alcools Northdale à Winnipeg et de Swan River.

À la fin de 2012-2013, les magasins d'alcools suivants étaient en construction :

- Brandon South (relocalisation et agrandissement)
- Fort Richmond (relocalisation et agrandissement)
- Winkler (nouveau magasin)

MAGASINS-BOUTIQUES EXPRESS

Dans le cadre de la stratégie visant l'industrie de l'accueil, des magasins-boutiques express ont été ajoutés à la combinaison de détaillants publics et privés en 2011-2012. Ces nouveaux points de vente au détail proposent une liste des vins, spiritueux et bières les plus populaires et offrent une commodité accrue aux Manitobains. En 2012-2013, deux nouveaux magasins-boutiques express ont ouvert leurs portes dans la province, se joignant ainsi au premier emplacement, celui de l'Aéroport international James A. Richardson. Le premier magasin-boutique express en épicerie (et le deuxième dans la province) a été inauguré dans le magasin Safeway de Pembina Village en décembre 2012. Il a été suivi en mars 2013 par le magasin-boutique express de Brandon West End, dans l'épicerie Sobeys de l'avenue Victoria. À la fin de 2012-2013, un quatrième emplacement – le magasin-boutique express de Park West – en était aux dernières étapes de construction et son ouverture était prévue pour le début de 2013-2014.

RÉPERTOIRE DES PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS

L'offre du bon produit à un bon prix et au bon moment est une des clés de la réussite de la Société en matière de service à la clientèle. Le suivi des tendances en matière de ventes et de produits aide à offrir une vaste sélection de produits aux consommateurs. Pour que la sélection soit appropriée, de nouveaux produits sont ajoutés et des produits peu populaires sont retirés des étagères tout au long de l'année. En 2012-2013, 621 produits ont été retirés de la sélection de la Société, tandis que 827 nouveaux produits ont été ajoutés.



RÉPERTOIRE DES PRODUITS AU 31 MARS 2013

Spiritueux	Liste générale - 511	Liste des spécialités - 393
Vins	Liste générale - 1 048	Liste des spécialités - 1 510
Bières	Distribuées par la Société - 125	Distribuées par les vendeurs privés - 566
Boissons rafraîchissantes (panachés et cidres)	Liste générale - 69	Liste des spécialités - 21
Total	4 243 produits actifs	

Nota. Les produits de la liste générale sont habituellement des produits ayant un volume de ventes important. Les produits de la liste des spécialités affichent un volume de ventes plus faible. Il s'agit de produits uniques qui complètent la sélection générale des produits de la Société.

FORMATION SUR LES PRODUITS

Les ambassadeurs de produits de la Société ont animé 88 séances publiques et privées de dégustation et de formation sur les produits auprès de plus de 2 800 participants au cours de l'exercice. Les cours comprennent des séances d'appréciation du vin, des séminaires sur le scotch et des séances sur l'accord des boissons et des aliments. À Winnipeg, les cours ont été offerts dans les centres de formation des magasins des centres commerciaux Madison Square et Grant Park, ainsi que dans la salle de dégustation du siège social de la Société. Dans les régions rurales, les cours sont donnés à divers endroits.

La Société s'est également engagée à faire en sorte que le personnel des magasins d'alcools soit bien informé sur toutes les catégories de produits. Durant l'exercice, elle a donné 52 séances de formation aux conseillers en produits et au personnel des magasins d'alcools et du siège social, notamment le cours sur la connaissance de base des produits et le cours supérieur sanctionné par un certificat.

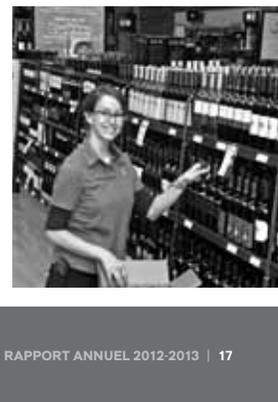
Lorsqu'ils n'animaient pas des séances de formation, les ambassadeurs de produits ont également participé à diverses rencontres avec les médias (radio et télévision) pour promouvoir les produits nouveaux ou saisonniers.

Les magasins d'alcools de la Société ont continué de soutenir *Great Tastes of Manitoba*, l'émission de cuisine classée en tête au Manitoba. Des spécialistes des produits de la Société sont les experts à demeure; ils recommandent des vins et des spiritueux qui correspondent parfaitement aux plats préparés durant l'émission.

PRÉSENCE EN LIGNE

Le nouveau site Web public, www.liquormarts.ca, a été lancé en 2012-2013. D'apparence et de facture modernes, il contient des renseignements détaillés sur les produits qui améliorent l'expérience d'achat des clients. Parmi ses caractéristiques, il y a des descriptions de produits améliorées, des fonctions de recherche avancées et les stocks de produits par magasin qui sont mis à jour cinq fois par jour. Le site est adapté aux appareils mobiles et il permet aussi aux Manitobains de faire une demande de permis de circonstance en ligne.

Le compte Twitter officiel de la Société a continué d'étendre sa portée dans les médias sociaux. Peu après le lancement d'un deuxième compte axé uniquement sur la Société elle-même, les deux comptes ont été fusionnés à l'adresse originale @LiquorMarts. À la fin de 2012-2013, @LiquorMarts comptait près de 2 000 abonnés et publiait régulièrement des gazouillis sur les produits, les magasins et les événements, des nouvelles de la Société ainsi que des initiatives communautaires et répondait aux demandes de renseignements des clients.



EFFICACITÉ COMMERCIALE

BUT

Favoriser les liens avec nos partenaires commerciaux et améliorer les processus et les systèmes administratifs par le biais de l'innovation.

OBJECTIFS

1. Établir et améliorer les partenariats d'affaires.
2. Établir des processus administratifs efficaces, efficaces et coopératifs qui démontrent de façon constante que la Société est le modèle d'innovation parmi les régies d'alcool du Canada et les sociétés d'État du Manitoba.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

Charges administratives

Cible	82,5 M\$
Réalisé	85,4 M\$

Nota. On trouvera une explication complète des résultats des activités dans la section financière de l'examen du plan d'activités.

PRODUCTIVITÉ ET RAPPORT COÛT-EFFICACITÉ

La Société examine annuellement la productivité et le rapport coût-efficacité de ses stratégies afin de déterminer le moyen le plus efficace de gérer les stocks dans les magasins d'alcools et au Centre de distribution. Des cibles de productivité sont établies à la fois pour les magasins d'alcools et le Centre de distribution.

MAGASINS D'ALCOOLS

Éléments mesurés

Productivité (unités par heure travaillée)

Winnipeg

Cible	35,0
Réalisé	35,0

Régions rurales

Cible	31,0
Réalisé	32,0

CENTRE DE DISTRIBUTION

Éléments mesurés

Nombre de caisses manipulées par heure travaillée

Cible	29,0
Réalisé	30,7

Rotation des stocks (moyenne mobile sur 12 mois)

Cible	7,0
Réalisé	6,8

Niveau de service des stocks

Cible	97,0 %
Réalisé	98,1 %

PROJET DE MARCHANDISAGE CENTRALISÉ POUR LES MAGASINS AU DÉTAIL

En centralisant ses activités de sélection de produits et de réapprovisionnement des magasins d'alcools, la Société sera en mesure de gérer plus efficacement sa chaîne d'approvisionnement, s'assurant ainsi que les bons produits sont au bon endroit au bon moment, tout en permettant au personnel des magasins de consacrer plus de temps aux activités directement liées à la vente et au service à la clientèle.

La première étape du plan, qui visait la conversion d'un magasin pilote en 2012-2013, a été réalisée en janvier 2013, suivie par quatre autres magasins en mars. La conversion de tous les autres magasins est en cours et devrait être terminée en juin 2013. Les efforts pour mettre en place les éléments de prévision sont en cours, et les éléments de veille économique du projet devraient être mis en œuvre en 2013-2014.

QUALITÉ DU MILIEU DE TRAVAIL

BUT

Favoriser un milieu de travail qui soit sécuritaire, innovateur et inclusif.

OBJECTIFS

1. Promouvoir une culture d'inclusion qui favorise l'engagement du personnel et encourage l'innovation chez les employés.
2. Permettre au personnel et aux gestionnaires d'acquiescer les compétences nécessaires pour assumer de nouvelles responsabilités.
3. Maintenir un milieu de travail positif.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

ÉLÉMENTS MESURÉS

Nombre de membres des collectivités autochtones et des minorités visibles embauchés ou promus

Cible	12
Réalisé	15

Nota. En raison de la fusion, l'enquête sur l'embauche n'a pas été réalisée en 2012-2013.

ÉQUIPE D'INNOVATION (iTeam)

Composée d'un échantillon représentatif des employés, l'équipe d'innovation a continué de se réunir périodiquement pour examiner et mettre en œuvre les idées soumises par les employés. Parmi les idées adoptées en 2012-2013, il y a celles-ci : vestes uniformes pour les commis embauchés durant le temps des Fêtes afin qu'ils soient facilement identifiables et aient une apparence professionnelle; possibilité de remboursement des dépenses par dépôt direct; campagne de sensibilisation et de financement en appui à la lutte contre le cancer du sein. Pour cette campagne, les employés du siège social et des magasins d'alcools avaient la possibilité d'acheter un T-shirt rose de conception unique qu'ils pouvaient porter durant le mois d'octobre (mois de la sensibilisation au cancer du sein) à la place de leur T-shirt de travail habituel. Les recettes de la vente des T-shirts ont été remises à la Fondation canadienne du cancer du sein.

DIVERSITÉ

La Société a continué de soutenir la diversité en milieu de travail par le biais de programmes de stages pour les Autochtones et les nouveaux arrivants, de la création d'un comité de la diversité, du programme de la Language Bank et d'une Journée du multiculturalisme. Quatre personnes ont été embauchées dans des magasins d'alcools dans le cadre d'un programme spécial de stages pour les personnes handicapées.

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP ET DE PERFECTIONNEMENT DES GESTIONNAIRES

La Société a participé au programme supérieur de leadership et de stratégie de direction offert par l'Asper School of Business. Six gérants ont été choisis pour suivre le programme. Quinze employés ont été choisis pour participer au programme de perfectionnement des gérants de magasin de la Société, deux provenant du secteur du jeu et les autres du secteur des alcools. Quatre employés ont reçu le diplôme du programme.

PROGRAMME DE RECRUTEMENT D'AMBASSADEURS DE PRODUITS

Un nouveau programme pilote a été mis en place pendant l'exercice. Son objectif est de créer un bassin de candidats qui seraient prêts à assumer les tâches et responsabilités des ambassadeurs de produits. Parmi les composants du programme, il y a ceux-ci :

- formation interne et externe
- programme universitaire – certificat à l'éducation permanente
- expérience du secteur
- mentorat.

Deux employés ont entrepris le programme.

FORMATION

Les employés ont continué de s'inscrire aux cours normalisés de la Société, qui comprennent des cours sur la connaissance des produits, le service à la clientèle, la santé et la sécurité, la sécurité et la gestion.

Plusieurs cours en ligne ont été élaborés en 2012-2013, notamment sur le Programme de récompense AIR MILES^{md}, l'accueil des nouveaux employés, Microsoft Office 2007^{md} et le programme *Révélez votre âge* (qui comprenait le concours *Devinez leur âge*).

Afin de simplifier la procédure de lecture et de signature des politiques par les employés, nous avons utilisé le système de gestion de la formation pour guider les employés dans le processus tout en assurant le suivi. Nous avons eu recours à cette méthodologie pour deux politiques en 2012-2013.

Une mise à jour du guide du nouvel employé (*Onboarding Guidebook*) a été publiée. La nouvelle version comprend de l'information pour les employés du siège social.

Un nouveau cours sur la sensibilisation et le soutien à la santé mentale (*Mental Health Awareness and Support*) a été offert en présentiel à tous les employés et gestionnaires. La séance de trois heures pour les employés et d'une journée pour les gestionnaires vise à aider le personnel à comprendre les signes, les symptômes et les incidences des problèmes de santé mentale en milieu de travail. Par ailleurs, le cours permet aux employés de mieux s'exprimer, d'être à l'aise lorsqu'il est question de santé mentale et d'être sensibilisés aux ressources offertes. Les employés des magasins d'alcools en régions rurales recevront la formation en 2013-2014.

Des séances de planification financière et de planification de la retraite ont été offertes à tous les employés de Winnipeg et elles le seront aux employés des régions rurales en 2013-2014.

QUALITÉ DU MILIEU DE TRAVAIL



Derrick Cherniak, du Service de l'entretien de la Société, profite du BBQ de la Journée du multiculturalisme.



Sandra Fabbri, employée d'un magasin d'alcools, pose avec Daniel Robinson de la Fondation canadienne du cancer du sein. C'est Sandra qui a soumis l'idée à l'ITeam que les employés de la Société puissent acheter et porter des T-shirts en appui à la lutte contre le cancer du sein.

PRIX DE DISTINCTION

Les prix de distinction soulignent les contributions exceptionnelles des employés à la Société et à la collectivité dans plusieurs catégories, comme le service communautaire, l'innovation en affaires et l'excellence du leadership et du service à la clientèle. Ils comprennent aussi une catégorie « réalisation suprême » pour souligner les réalisations professionnelles et personnelles. En 2012-2013, la Société a remis un prix de service communautaire à l'employée Karen Long pour ses nombreuses années de bénévolat à la Winnipeg Humane Society.

PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES

Le programme de bourses d'études offre une aide financière aux enfants des employés de la Société qui poursuivent des études postsecondaires au niveau universitaire ou collégial. La Société distribue un maximum de six bourses : quatre bourses universitaires (2 000 \$ chacune) et deux bourses d'études collégiales ou de formation professionnelle (1 000 \$ chacune). En 2012-2013, la Société a accordé quatre bourses d'études universitaires.

PRIX DE RECONNAISSANCE

Pour la septième année consécutive, la Société a été nommée un des vingt-cinq meilleurs employeurs au Manitoba dans le cadre du concours des cent meilleurs employeurs au Canada.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé et la sécurité ont continué d'être une priorité pour la Société par le biais des activités suivantes :

- poursuite des inspections de sécurité trimestrielles au siège social, dans les services réglementaires et dans les magasins d'alcools;

- mise à jour du guide de référence (*Safe Work Reference Guide*) pour tenir compte des modifications apportées au programme de santé et de sécurité de la Société;
- ajout de séances de formation et de sensibilisation à la sécurité pour les employés, gestionnaires et superviseurs en septembre et octobre.

BIEN-ÊTRE

La Société a continué de souligner l'importance et les bienfaits d'un mode de vie sain par le biais des activités suivantes :

- organisation d'une clinique de vaccination antigrippale pour les employés du siège social afin de les préparer à la période de la grippe;
- modification du programme d'abandon du tabac de la Société en juin 2012 afin de permettre le remboursement des coûts aux employés jusqu'à un maximum de trois fois durant leur emploi à la Société (plutôt qu'une seule fois); cela s'applique à l'achat et à l'utilisation de produits ou services conçus spécialement pour aider les employés à cesser de fumer;
- ouverture d'un gymnase pour les employés dans les installations de Waverley afin de promouvoir l'activité physique et un mode de vie sain;
- mise en œuvre d'un programme pilote de yoga d'une durée de cinq semaines pour les employés entre octobre et décembre 2012.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

La Société n'a aucune divulgation à signaler pour l'exercice 2012-2013



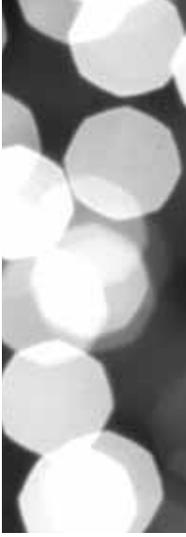
Des employées des services réglementaires portent fièrement leur T-shirt rose.



Lauréate du prix de distinction Karen Long (à gauche) avec Colleen Johnston, directrice, Récompenses, santé et bien-être.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2012-2013

Du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013



RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à la direction. Ces états financiers ont été dressés selon les conventions comptables qui y sont énoncées et intègrent les Normes internationales d'information financière. De l'avis de la direction, les états financiers ont été établis suivant les règles de l'art dans les limites raisonnables de l'importance relative et intègrent le meilleur jugement de la direction quant à l'ensemble des estimations nécessaires ainsi que toutes les autres données disponibles. Sauf indication contraire, l'information financière figurant ailleurs dans le rapport annuel est cohérente avec celle présentée dans les états financiers.

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes relatifs à l'information financière de la Société. La direction a conçu ces contrôles internes, ou les a fait concevoir sous sa supervision, afin de donner une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux Normes internationales d'information financière.

La direction maintient des contrôles internes afin de donner une assurance raisonnable de la fiabilité et de l'exactitude de l'information financière et pour protéger adéquatement les actifs. Dans le cadre de sa mission d'audit des états financiers, le cabinet Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. a examiné les contrôles internes de la Société dans la mesure où il le jugeait nécessaire et a fait rapport de ses constatations à la direction et au Conseil des commissaires.

La responsabilité d'Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. consiste à exprimer une opinion indépendante à savoir si les états financiers sont présentés équitablement conformément aux Normes internationales d'information financière. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit la portée de l'audit et inclut l'opinion de l'auditeur.

Le comité de vérification et de gestion du risque du Conseil rencontre la direction et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. pour s'assurer que chaque groupe s'est acquitté adéquatement de ses responsabilités respectives et pour examiner les états financiers avant de les approuver. Le Conseil a examiné et approuvé les états financiers de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013.



Winston Hodgins
Président-directeur général



Tracy Graham
Chef des services financiers

INDEPENDENT AUDITORS' REPORT

To the Board of Commissioners of
The Liquor Control Commission

We have audited the accompanying financial statements of **The Liquor Control Commission**, which comprise the statement of financial position as at March 31, 2013, and the statements of net profit and comprehensive income, profit payable to the Province of Manitoba and cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's responsibility for the financial statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditors' responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditors' judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditors consider internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of **The Liquor Control Commission** as at March 31, 2013, and the results of its operations, profit payable to the Province of Manitoba and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Ernst + Young LLP

Chartered Accountants

Winnipeg, Canada,
June 14, 2013.

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

(in thousands of Canadian dollars)

As at March 31	Notes	2013 \$	2012 \$
ASSETS			
Current			
Cash and cash equivalents		14,906	9,904
Trade and other receivables		22,134	22,121
Inventory	7	41,725	41,183
Prepaid expenses		1,514	1,442
Total current assets		80,279	74,650
Property and equipment, net	8	37,327	31,050
Intangible assets, net	9	7,142	7,378
		124,748	113,078
LIABILITIES			
Current			
Trade and other payables		46,264	44,323
Goods and Services Tax payable		2,041	1,955
Manitoba Retail Sales Tax payable		1,870	1,707
Profit payable to the Province of Manitoba		42,109	39,048
Environmental Protection Tax payable		157	147
Deferred licence fees		831	862
Total current liabilities		93,272	88,042
Provision for employee pension benefits	10	24,308	20,804
Provision for retirement allowances	11	7,168	4,232
		124,748	113,078

See accompanying notes

On behalf of the Commission:



Chair of the Board



Chair of the Audit and Risk Management Committee

STATEMENT OF NET PROFIT AND COMPREHENSIVE INCOME

(in thousands of Canadian dollars)

Year ended March 31

	Notes & Schedules	2013 \$	2012 \$
Sales	Schedule	676,310	652,622
Cost of sales	Schedule	334,299	325,236
Gross profit	Schedule	342,011	327,386
Other income	12	4,019	3,748
		346,030	331,134
General and administrative expenses	13	85,421	76,864
Net profit and comprehensive income for the year		260,609	254,270

See accompanying notes

STATEMENT OF PROFIT PAYABLE TO THE PROVINCE OF MANITOBA

(in thousands of Canadian dollars)

	\$
Balance, March 31, 2011	39,529
Net profit and comprehensive income for the year	254,270
Transfers to Province of Manitoba - current year's profit	(203,200)
Transfers to Province of Manitoba - prior year's profit	(51,551)
Balance, March 31, 2012	39,048
Net profit and comprehensive income for the year	260,609
Transfers to Province of Manitoba - current year's profit	(218,500)
Transfers to Province of Manitoba - prior year's profit	(39,048)
Balance, March 31, 2013	42,109

See accompanying notes

STATEMENT OF CASH FLOWS

(in thousands of Canadian dollars)

Year ended March 31

	2013 \$	2012 \$
OPERATING ACTIVITIES		
Cash receipts		
Sales - spirits, wine, refreshment beverages, and beer	677,006	650,673
Annual licence fees and other	3,325	5,994
Goods and Services Tax	34,407	33,206
Manitoba Retail Sales Tax	23,804	22,581
Environmental Protection Tax	2,193	2,088
	740,735	714,542
Cash disbursements		
Purchases - merchandise, federal duty, excise and sales taxes, and other costs	342,519	326,180
General and administrative expenses	65,056	68,585
Goods and Services Tax	34,321	31,960
Manitoba Retail Sales Tax	23,641	22,396
Environmental Protection Tax	2,183	2,081
	467,720	451,202
Cash provided by operating activities	273,015	263,340
INVESTING ACTIVITIES		
Acquisition of property and equipment, and intangible assets	(10,465)	(7,084)
Cash used in investing activities	(10,465)	(7,084)
FINANCING ACTIVITIES		
Transfers to Province of Manitoba - current year's profit	(218,500)	(203,200)
Transfers to Province of Manitoba - prior year's profit	(39,048)	(51,551)
Cash used in financing activities	(257,548)	(254,751)
Net increase in cash during the year	5,002	1,505
Cash and cash equivalents, beginning of year	9,904	8,399
Cash and cash equivalents, end of year	14,906	9,904

See accompanying notes

SCHEDULE OF SALES, COST OF SALES AND GROSS PROFIT

(in thousands of Canadian dollars)

Year ended March 31

	Spirits \$	Wine \$	Refreshment Beverages \$	Beer \$	Total \$
SALES					
Stores	162,980	106,570	14,710	55,015	339,275
Liquor vendors	35,676	9,864	3,554	8,239	57,333
Licensees	19,856	5,032	4,472	234,641	264,001
Specialty wine stores	43	15,560	98	—	15,701
Total sales for 2013	218,555	137,026	22,834	297,895	676,310
Total sales for 2012	211,691	128,002	20,404	292,525	652,622
COST OF SALES					
Total cost of sales for 2013	85,277	63,536	10,599	174,887	334,299
Total cost of sales for 2012	83,676	59,327	9,303	172,930	325,236
Gross profit for 2013	133,278	73,490	12,235	123,008	342,011
Gross profit for 2012	128,015	68,675	11,101	119,595	327,386

See accompanying notes

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

(in thousands of Canadian dollars)

For the year ended March 31, 2013

1. NATURE OF ORGANIZATION

The financial statements of The Liquor Control Commission [the "MLCC"] for the year ended March 31, 2013 were authorized for issue in accordance with a resolution of the Board of Commissioners on June 14, 2013. The MLCC was formed in 1923 as an agency of the Government of Manitoba under *The Liquor Control Act*. The registered office is located at 1555 Buffalo Place, Winnipeg, Manitoba. The MLCC's mandate is to purchase, sell and regulate alcoholic beverages; to determine locations for retail liquor outlets; to licence and regulate facilities used by the consuming public; to provide revenue to the Province of Manitoba from the activities of the MLCC; and to do all such things necessary to effect the provisions of *The Liquor Control Act*. All net profit earned from the sale of liquor, or from licence and permit fees, or otherwise arising in the administration of *The Liquor Control Act*, shall be paid to the Province of Manitoba.

On April 17, 2012, the Province announced that the MLCC and Manitoba Lotteries Corporation would be merged into a single entity and the regulatory oversight for liquor control, currently managed by the MLCC would be merged with the Manitoba Gaming Control Commission. Each Crown corporation operates under a separate Act and will continue to function as a separate legal entity until they are combined under common legislation.

2. BASIS OF PRESENTATION

The financial statements of the MLCC have been prepared on a going concern basis, using historical cost except for certain financial instruments which are reported at fair value. The financial statements are presented in Canadian dollars, which is the functional currency of the MLCC, and all values are rounded to the nearest thousand dollars [\$000] except when otherwise indicated.

The financial statements of the MLCC have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards ["IFRS"] and related interpretations as issued by the International Accounting Standards Board ["IASB"].

3. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

- [a] Cash and cash equivalents in the statement of financial position includes cash on hand, current balances with banks and outstanding electronic fund transactions forwarded to banks.
- [b] Trade and other receivables include electronic fund transactions to be forwarded to banks after March 31.
- [c] Inventories of goods for resale are valued at the lower of average cost and net realizable value. Cost comprises purchase price, import duties and freight. Net realizable value is the estimated selling price in the ordinary course of business less estimated costs necessary to make the sale.

Inventory write-downs are reversed if the estimated calculations of the recoverable amount change. Write-downs are reversed only to the extent that the carrying value does not exceed the carrying value that would have been determined if no write-down had been recognized.

- [d] Revenue is recognized to the extent that it is probable that the economic benefits will flow to the MLCC and the revenue can be reliably measured. For the sale of products, revenue is recognized when the significant rewards of ownership of the products have passed to the buyer, usually on delivery of the products. Other operating income from licence and permit fees, merchandising program fees and administration and other fees is recognized when the MLCC's right to receive the payment is established and the MLCC has no further obligation to provide goods or services or on a straight-line basis over the licence term. Revenue is measured at the fair value of the consideration received, excluding sales taxes.

The MLCC assesses its revenue arrangements in order to determine if it is acting as principal or agent. The MLCC has concluded that it is acting as a principal in all of its revenue arrangements, except for the third-party AIR MILES® program in which the MLCC participates. The AIR MILES® program allows customers to earn AIR MILES® points when they purchase products in the MLCC's retail stores. The redemption of points by customers is the responsibility of the third-party AIR MILES® program. Consideration received and the related expense is recorded net in other income as the MLCC is acting as an agent for the AIR MILES® program.

- [e] Revenues, expenses and assets are recognized net of the amount of sales and goods and services tax, and environmental protection tax, except:
 - [i] Where the sales and goods and services tax incurred on a purchase of assets or services is not recoverable from the taxation authority, in which case the sales and goods and services tax is recognized as part of the cost of acquisition of the asset or as part of the expense item, as applicable; and,
 - [ii] Receivables and payables that are stated with the amount of sales and goods and services tax included.

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

(in thousands of Canadian dollars)

For the year ended March 31, 2013

The net amount of sales and goods and services tax recoverable from, or payable to, the taxation authority is included as part of receivables or payables in the statement of financial position.

- [f] Transactions in foreign currencies are initially recorded by the MLCC at the MLCC's Canadian dollar functional currency exchange rate prevailing at the date of the transaction. Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are retranslated at the functional currency spot rate of exchange at the reporting date. All differences are taken to the statement of net profit and comprehensive income. Non-monetary items that are measured in terms of historical cost in a foreign currency are translated using the exchange rate as at the date of the initial transactions. Non-monetary items measured at fair value in a foreign currency are translated using the exchange rate at the date the fair value is determined.
- [g] Property and equipment is stated at cost, net of accumulated depreciation and accumulated impairment losses, if any. Costs include directly attributable costs. Repair and maintenance costs are recognized in the statement of net profit and comprehensive income as incurred. Depreciation is calculated on a straight-line basis over the useful life of the asset as follows:

Buildings	15 to 40 years
Leasehold improvements	Straight-line basis over the remaining term of the lease
Paving	25 years
Furniture and equipment	5 to 40 years
Vehicles	5 years

An item of property and equipment and any significant part initially recognized is derecognized upon disposal or when no future economic benefits are expected from its use or disposal. Any gain or loss arising on derecognition of the asset is included in the statement of net profit and comprehensive income when the asset is derecognized.

The assets' residual values, useful lives and methods of depreciation are reviewed at each fiscal year-end, and adjusted prospectively, if appropriate.

- [h] Leases in which substantially all the risks and rewards of ownership are retained by the lessor are classified as operating leases. Operating lease payments are recognized as an expense in the statement of net profit and comprehensive income on a straight-line basis over the lease term. Leases that contain pre-determined, fixed rental increases are recognized over the life of the lease. Property leases are analyzed into separate components for land and buildings and tested to establish whether the components are operating leases or finance leases. Premiums paid for land are treated as a prepayment of an operating lease rental and recognized on a straight-line basis over the life of the lease.
- [i] Intangible assets acquired separately are measured on initial recognition at cost. Following initial recognition, intangible assets are carried at cost less any accumulated amortization and accumulated impairment losses, if any. Internally generated intangible assets, excluding capitalized development costs, are not capitalized and the expenditure is reflected in the statement of net profit and comprehensive income in the year in which the expenditure is incurred.

Intangible assets with finite lives are amortized on a straight-line basis over the useful economic life of the asset. Intangible assets with finite lives are assessed for impairment whenever there is an indication that the intangible asset may be impaired. The amortization period and the amortization method are reviewed at each fiscal year-end and are treated as changes in estimates. The amortization expense is recognized in the statement of net profit and comprehensive income in the expense category consistent with the function of the intangible assets.

Gains and losses arising from the derecognition of an intangible asset are measured as the difference between the net disposal proceeds and the carrying amount of the asset and are recognized in the statement of net profit and comprehensive income when the asset is derecognized.

A summary of the amortization policies applied to the MLCC's intangible assets is as follows:

Computer software	3 - 15 years
-------------------	--------------

- [j] The MLCC assesses at each reporting date whether there is an indication that a non-financial asset may be impaired. If any indication exists, a test is performed on the affected asset to assess its recoverable amount against carrying value. An impaired asset is written down to its recoverable amount, which is the higher of its value in use or its fair value less costs to sell. If there is an indication of an increase in fair value of an asset that had previously been impaired, then it is recognized by reversing the impairment, but only to the extent that the recoverable amount does not exceed the carrying amount that would have been determined if no impairment loss had been recognized for the asset.

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

(in thousands of Canadian dollars)

For the year ended March 31, 2013

- [k] Financial instruments are recognized in the statement of financial position when the MLCC becomes a party to the contractual terms of the instrument, which represents the trade date. Financial assets are removed from the statement of financial position when the contractual rights to the cash flows from the asset cease. Financial liabilities are removed from the statement of financial position when the obligation is met, cancelled or ends.

The classification of the MLCC's financial assets and financial liabilities is performed at initial recognition and are measured as follows:

- [i] Cash and cash equivalents are classified as fair value through profit and loss and measured at fair value. Any gains or losses arising on the revaluation to fair value are recorded in the statement of net profit and comprehensive income.
- [ii] Trade and other receivables are classified as loans and receivables and recorded at cost, which upon initial recognition is equal to their fair value. Subsequent measurements are recorded at amortized cost using the effective interest method, less impairment. Any gains or losses and any losses arising from impairment are recognized in the statement of net profit and comprehensive income.
- [iii] Trade and other payables, Goods and Services Tax payable, Manitoba Retail Sales Tax payable, profit payable to the Province of Manitoba and Environmental Protection Tax payable are classified as other financial liabilities and are initially measured at their fair value. Subsequent measurements are recorded at amortized cost using the effective interest method. Any gains or losses are recognized in the statement of net profit and comprehensive income.

The MLCC assesses at each reporting date whether there is any objective evidence that a financial asset or a group of financial assets is impaired. The carrying amount of financial assets carried at amortized cost is reduced through the use of an allowance account and the amount of the loss is recognized in the statement of net profit and comprehensive income.

The fair value of financial instruments traded in an active market is determined by quoted market prices. Financial instruments not traded in an active market are valued using an appropriate valuation technique. An analysis of fair values of financial instruments and further details as to how they are measured is provided in note 14.

- [l] Provisions are recognized when the MLCC has a present obligation [legal or constructive] as a result of a past event, it is probable that an outflow of resources embodying economic benefits will be required to settle the obligation and a reliable estimate can be made of the amount of the obligation. If the effect of the time value of money is material, provisions are discounted using a current rate that reflects, where appropriate, the risks specific to the liability. Where discounting is used, the increase in the provision due to the passage of time is recognized as a finance cost.
- [m] The MLCC maintains a defined benefit pension plan in accordance with the provision of *The Civil Service Superannuation Act* administered by the Civil Service Superannuation Board ["CSSB"]. Substantially all of the employees of the MLCC are eligible for pension benefits based on length of service and average annualized earnings calculated on the best five years prior to retirement, termination, or death that provided the highest earnings. The cost of providing benefits under the defined benefit plan is actuarially determined using the projected unit credit method. The liability is determined actuarially every year and actuarial gains and losses are recognized in income immediately.
- The defined benefit asset or liability comprises the present value of the defined benefit obligation [using a discount rate based on high quality corporate bonds] less the fair value of plan assets out of which the obligations are to be settled. Plan assets are assets that are held by a long-term employee benefit fund. Plan assets are not available to the creditors of the MLCC nor can they be paid directly to the MLCC. Fair value is based on market price information and, in the case of quoted securities, it is the published bid price.
- The MLCC has also agreed to provide certain additional post-retirement healthcare benefits, which are unfunded.
- [n] Effective April 1, 1998, the MLCC commenced recording accumulated retirement allowances for its employees. Eligible employees are entitled to receive a retirement allowance equal to one week's pay, to a maximum of 25 weeks, for each year of continuous employment based on the current salary at date of retirement. The provision for retirement allowances is actuarially determined using the accumulated benefit cost method and actuarial gains and losses are recognized in income immediately.

4. SIGNIFICANT ACCOUNTING JUDGMENTS, ESTIMATES AND ASSUMPTIONS

The preparation of the MLCC's financial statements requires management to make judgments, estimates and assumptions that affect the reported amounts of revenue, expenses, assets and liabilities, at the date of the financial statements. However, uncertainty about these assumptions and estimates could result in outcomes that require a material adjustment to the carrying amount of the asset or liability affected in future periods.

The key assumptions concerning the future and other key sources of estimation uncertainty at the reporting date, that have a significant risk of causing a material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities within the next fiscal year, are discussed below.

The cost of defined pension plan and other post employment healthcare benefits, the present value of the pension obligation and the

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

(in thousands of Canadian dollars)

For the year ended March 31, 2013

provision for retirement allowances are determined using actuarial valuations. An actuarial valuation involves making various assumptions which may differ from actual developments in the future. These include the determination of the discount rate, future salary increases, mortality rates, retirement rates and future pension increases. Due to the complexity of the valuations, the underlying assumptions and its long-term nature, a defined benefit obligation and provision for retirement allowances are highly sensitive to changes in these assumptions. All assumptions are reviewed at each reporting date.

In determining the appropriate discount rate, management considers the interest rate of corporate bonds in the respective currency with at least an AA rating, with extrapolated maturities corresponding to the expected duration of the defined benefit obligation. The underlying bonds are further reviewed for quality, and those having excessive credit spreads are removed from the populations of bonds on which the discount rate is based, on the basis that they do not represent high quality bonds.

The mortality rate is based on publicly available mortality tables for Canada. Future salary increases and pension increases are based on expected future inflation rates for Manitoba.

Further details about the assumptions are outlined in notes 10 and 11.

5. CHANGES IN ACCOUNTING POLICIES

During the year, the MLCC chose to adopt the following standards:

- [a] IFRS 7 – *Financial Instruments: Disclosures* and IAS 32 – *Financial Instruments: Presentation* were amended in December 2011 to clarify the requirements for offsetting financial instruments and to incorporate new disclosure requirements on the effect of offsetting arrangements on an entity's financial statements. The amendments to IFRS 7 are effective for annual periods beginning on or after January 1, 2013 and must be applied retrospectively with earlier adoption permitted. The amendments to IAS 32 are effective for annual periods beginning on or after January 1, 2014 and must be applied retrospectively with earlier adoption permitted. The adoption of the amendments to IFRS 7 and IAS 32 did not have any impact on the MLCC's financial statements.

6. STANDARDS ISSUED BUT NOT YET EFFECTIVE

Standards issued but not yet effective up to the date of issuance of the MLCC's financial statements are listed below. The listing only includes standards and interpretations issued which the MLCC reasonably expects to be applicable at a future date. The MLCC intends to adopt these standards when they become effective.

- [a] IAS 1 – *Presentation of Financial Statements* was amended on June 16, 2011. The amendments enhance the presentation of other comprehensive income ["OCI"] in the financial statements, primarily by requiring the components of OCI for items that may be reclassified to the statement of net profit and comprehensive income to be presented separately from those that remain in equity. The amendments are effective for annual periods beginning on or after July 1, 2012. The MLCC is currently assessing the impact of the amendments on its financial statements.
- [b] IAS 1 – *Presentation of Financial Statements* was further amended in May 2012 to clarify the requirements for providing comparative information when an entity provides financial statements beyond the minimum comparative information requirements. The amendments are effective for annual periods beginning on or after January 1, 2013. The MLCC is currently assessing the impact of the amendments on its financial statements.
- [c] IFRS 9 – *Financial Instruments* reflects the first phase of the IASB's work on replacing the existing standard for financial instruments, IAS 39 – *Financial Instruments: Recognition and Measurement*, and applies to classification and measurement of financial instruments as defined in IAS 39. The standard is effective for annual periods beginning on or after January 1, 2015. In subsequent phases, the IASB will address classification and measurement of financial liabilities, hedge accounting and derecognition. The adoption of the first phase of IFRS 9 will have an effect on the classification and measurement of the MLCC's financial assets. The MLCC will quantify the effect in conjunction with the other phases when issued, to present a comprehensive picture.
- [d] IFRS 13 – *Fair Value Measurement* does not change the circumstances under which an entity is required to use fair value, but rather provides guidance on how to measure the fair value of financial or non-financial assets and liabilities when required or permitted by IFRS. While the underlying concepts in IFRS 13 are consistent with current practice, the application of certain principles and the disclosure requirements could have a significant impact on an entity's financial statements. The standard is effective for annual periods beginning on or after January 1, 2013, and the MLCC is currently evaluating the impact of adoption of the new standard.
- [e] IAS 19 [revised] – *Employee Benefits* was amended in June 2011. The amendments include eliminating the option to defer the recognition of gains and losses, streamlining the presentation of changes to assets and liabilities with all changes from re-measurement to be recognized in other comprehensive income and enhancing the disclosure of the characteristics of defined benefit plans and the risks that companies are exposed to through participation in these plans. The amended version of IAS 19 is effective for annual periods beginning on or after January 1, 2013, with earlier adoption permitted. The MLCC is currently evaluating the impact of these revised standards.

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

(in thousands of Canadian dollars)

For the year ended March 31, 2013

7. INVENTORY

Inventory consists of the following:

	2013 \$	2012 \$
Warehouse	28,330	28,386
Stores	13,395	12,797
	41,725	41,183

The amount of unpaid and unrecorded Customs and Excise duties on owned merchandise held in bond is approximately \$4,452 at the end of the 2013 fiscal year [2012 - \$4,361].

8. PROPERTY AND EQUIPMENT

	Land \$	Buildings \$	Leasehold improvements \$	Paving \$	Furniture and equipment \$	Vehicles \$	Total \$
COST							
March 31, 2011	120	18,397	13,439	520	13,949	656	47,081
Additions	—	542	3,159	—	2,196	118	6,015
Disposals	—	—	—	—	(66)	(73)	(139)
March 31, 2012	120	18,939	16,598	520	16,079	701	52,957
Additions	—	3,839	4,203	—	1,867	135	10,044
Disposals	—	—	—	—	(1,765)	(60)	(1,825)
March 31, 2013	120	22,778	20,801	520	16,181	776	61,176
DEPRECIATION							
March 31, 2011	—	5,413	6,318	149	6,134	294	18,308
Depreciation	—	547	1,010	20	2,027	116	3,720
Disposals	—	—	—	—	(55)	(66)	(121)
March 31, 2012	—	5,960	7,328	169	8,106	344	21,907
Depreciation	—	555	1,154	20	1,872	124	3,725
Disposals	—	—	—	—	(1,751)	(32)	(1,783)
March 31, 2013	—	6,515	8,482	189	8,227	436	23,849
NET BOOK VALUE							
March 31, 2011	120	12,984	7,121	371	7,815	362	28,773
March 31, 2012	120	12,979	9,270	351	7,973	357	31,050
March 31, 2013	120	16,263	12,319	331	7,954	340	37,327

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

(in thousands of Canadian dollars)

For the year ended March 31, 2013

9. INTANGIBLE ASSETS

	Computer software – acquired
	\$
COST	
March 31, 2011	11,102
Additions	1,291
March 31, 2012	12,393
Additions	519
March 31, 2013	12,912
AMORTIZATION	
March 31, 2011	4,678
Amortization	337
March 31, 2012	5,015
Amortization	755
March 31, 2013	5,770
NET BOOK VALUE	
March 31, 2011	6,424
March 31, 2012	7,378
March 31, 2013	7,142

10. PROVISION FOR EMPLOYEE PENSION BENEFITS

The MLCC maintains a defined benefit pension plan in accordance with the provision of *The Civil Service Superannuation Act* administered by the CSSB.

Net benefit expense included in general and administrative expenses is comprised of:

	2013	2012
	\$	\$
Current service cost	2,624	2,011
Interest cost	3,431	3,574
Actuarial loss recognized in the year	5,765	2,222
Administration and management fees	175	187
Return on plan assets	(4,295)	(801)
	7,700	7,193

Accrued benefit liability is comprised of:

	2013	2012
	\$	\$
Defined benefit obligation	84,904	76,243
Fair value of plan assets	60,596	55,439
	24,308	20,804

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

(in thousands of Canadian dollars)

For the year ended March 31, 2013

Changes in the present value of the defined benefit obligation are as follows:

	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
Defined benefit obligation, beginning of year	76,243	71,489	64,964
Actuarial loss on obligation	5,765	2,222	4,068
Current service cost	2,624	2,011	1,804
Interest cost	3,431	3,574	3,573
Benefits paid	(3,159)	(3,053)	(2,920)
Defined benefit obligation, end of year	84,904	76,243	71,489

Changes in the fair value of the plan assets are as follows:

	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
Fair value of plan assets, beginning of year	55,439	53,938	—
Transfer of restricted cash	—	—	46,360
Return on plan assets	4,295	801	5,762
Contributions by employer	862	700	561
Manitoba Finance matching pension contributions	—	—	1,255
Fair value of plan assets, end of year	60,596	55,439	53,938

The major categories of plan assets as a percentage of the fair value of total plan assets are as follows:

	2013	2012
	%	%
Cash and cash equivalents	1.7	2.3
Bonds and debentures	23.1	26.2
Canadian equities	34.2	25.8
United States equities	17.7	20.0
International equities	23.3	25.7

The key actuarial assumptions used in determining the MLCC's provision for employee pension benefits were at the following weighted average rates:

	2013	2012
	%	%
Discount rate	4.20	4.50
Inflation	2.00	2.00
Rate of future compensation increases	3.75	3.75
Post retirement indexing	1.33	1.67

Expected contributions to the defined benefit pension plan for the year ending March 31, 2014 are as follows:

	\$
Employee contributions	2,182
The MLCC contributions	891

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

(in thousands of Canadian dollars)

For the year ended March 31, 2013

11. PROVISION FOR RETIREMENT ALLOWANCES

The provision for retirement allowances net benefit expense included in general and administrative expenses is comprised of:

	2013 \$	2012 \$
Current service cost	257	137
Interest cost	184	253
Actuarial loss recognized in the year	3,033	522
Benefits paid	168	108
	3,642	1,020

Changes in the present value of the provision are as follows:

	2013 \$	2012 \$
Provision for retirement allowances, beginning of year	4,232	3,611
Actuarial loss on provision	3,033	522
Current service cost	257	137
Interest cost	184	253
Retirement allowance paid	(538)	(291)
Provision for retirement allowances, end of year	7,168	4,232

The key actuarial assumptions used in determining the MLCC's provision for retirement allowances were at the following weighted average rates:

	2013 %	2012 %
Discount rate	4.20	4.00
Inflation	2.00	2.00
Rate of future compensation increases	3.75	3.75

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

(in thousands of Canadian dollars)

For the year ended March 31, 2013

12. OTHER INCOME

Other income consists of the following:

	2013	2012
	\$	\$
Licence and permit fees		
Annual licence fees and licence application fees	1,108	1,073
Occasional permit fees	573	602
Monetary penalty	51	21
	1,732	1,696
Merchandising program fees		
Impact fees	745	708
AIR MILES®	102	205
Advertising revenue - other	246	276
	1,093	1,189
Administration and other		
Service charges and mark-up on non sale items	449	441
Border point fees	271	177
Specialty wine store fees	29	28
Foreign exchange	144	—
Miscellaneous	301	217
	1,194	863
	4,019	3,748

13. GENERAL AND ADMINISTRATIVE EXPENSES

General and administrative expenses consist of the following:

	2013	2012
	\$	\$
Salaries and short-term benefits	42,258	39,252
Pension [net of return on assets of \$4,295, 2012 - \$801]	7,700	7,193
Retirement allowance	3,642	1,020
Leased premises - rentals	8,360	7,662
Depreciation and amortization	4,480	4,058
Maintenance and repairs	4,228	3,332
Bank charges	2,753	2,547
Delivery charges	2,174	2,010
Utilities	1,344	1,417
Protective services	1,067	948
Printing, postage and supplies	871	814
Health and Post Secondary Education Tax levy	817	767
Community support	737	769
Grants in lieu of taxes	708	691

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

(in thousands of Canadian dollars)

For the year ended March 31, 2013

	2013	2012
	\$	\$
Advertising and promotions	656	637
Professional fees	569	524
Staff training	540	575
Alcohol education	513	758
Miscellaneous	410	342
Travel	312	377
Crown Corporations Council levy	253	117
Vehicle	236	259
Communications	234	269
Insurance	130	66
Corporation capital tax	124	141
Association membership	121	132
Product analysis	71	69
Equipment rentals	62	112
Bad debt	51	6
	85,421	76,864

14. FINANCIAL INSTRUMENTS AND RISK MANAGEMENT

[a] Fair value

The MLCC applies the market approach for recurring fair value measurements. Three levels of inputs may be used to measure fair value.

Level 1 - Unadjusted, quoted prices in active markets for identical assets or liabilities. An active market for the asset or liability is a market in which transactions for the asset or liability occur with sufficient frequency and volume to provide pricing information on an ongoing basis.

Level 2 - Observable inputs other than level 1 prices, such as quoted prices for similar assets or liabilities; quoted prices in markets that are not active; or other inputs that are observable or can be corroborated by observable market data for substantially the full term of the assets or liabilities.

Level 3 - Unobservable inputs that are supported by little or no market activity and that are significant to the fair value of the assets or liabilities.

The carrying values of the MLCC's financial assets and liabilities including trade and other receivables, trade and other payables, Goods and Services Tax payable, Manitoba Retail Sales Tax payable, profit payable to the Province of Manitoba and Environmental Protection Tax payable approximate their value at the reporting date. These short-term financial instruments approximate the fair value due to the relatively short period to maturity.

Financial instruments recorded at fair values, classified using the fair value hierarchy, are as follows:

2013	Level 1	Level 2	Level 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Cash and cash equivalents	14,906	—	—	14,906
	14,906	—	—	14,906
2012	Level 1	Level 2	Level 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Cash and cash equivalents	9,904	—	—	9,904
	9,904	—	—	9,904

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

(in thousands of Canadian dollars)

For the year ended March 31, 2013

[b] Risk management policies

The MLCC manages risk and risk exposure through a combination of a system of internal and disclosure controls, effective cash management strategies and sound business practices. The MLCC is exposed to credit, currency and liquidity risks. The MLCC's management oversees the management of these risks in accordance with policies approved by the Board of Commissioners. The Board of Commissioners reviews and agrees on policies for managing each of these risks.

[c] Credit risk

Credit risk is the risk that a customer will fail to perform an obligation or fail to pay amounts due, causing a financial loss. The MLCC's maximum exposure to credit risk is the carrying value of trade and other receivables. Other receivables are all due within 30 days at year-end and were fully collected subsequent to year-end. Therefore no allowance for uncollectible accounts was accrued by management. Trade receivables are non-interest bearing and generally have 30-day terms. Trade and other receivables are written off when management determines that they cannot be collected.

The aging of trade and other receivables at the end of the 2013 fiscal year is as follows:

	\$
Neither impaired nor past due	21,010
Not impaired and past due as follows:	
Within 30 days	683
31 to 60 days	82
61 to 90 days	63
Over 90 days	296
Allowance for doubtful accounts	—
	22,134

[d] Currency risk

The MLCC is exposed to currency risk through inventory purchase transactions that require settlement in foreign currencies. Exposure to fluctuations in exchange rates is mitigated by the policy of adjusting purchase or selling prices to maintain the profit margin approved by the Board of Commissioners. Purchases denominated in foreign currencies during the 2013 fiscal year were \$8,148 [2012 - \$8,134]. Accordingly, a 10% increase or decrease in the exchange rate between Canadian and U.S. dollars would result in a total increase or decrease of \$451 [2012 - \$474] assuming the inventory purchased had been sold by the end of the year.

[e] Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that the MLCC will encounter difficulties in meeting its financial liability obligations. The MLCC manages its liquidity risk through effective cash management. Liquidity risk is mitigated by collection terms on trade and other receivables being set at less than or equal to the payment terms of trade and other payables. Trade and other payables are non-interest bearing and generally have 30-day terms.

[f] Capital disclosures

As an agency of the Government of Manitoba, the MLCC does not maintain capital balances. Rather, in managing capital, the MLCC focuses on cash available for operations. The MLCC's objectives are to have sufficient cash available for operations, to provide flexibility to take advantage of opportunities that will advance its purposes and to meet its obligation to transfer its net profit to the Province of Manitoba annually. The need for liquid resources is considered in the preparation of an annual budget and in the monitoring of cash flows and actual operating results compared to budget. The MLCC has met its objective of having sufficient liquid resources to meet its current obligations.

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

(in thousands of Canadian dollars)

For the year ended March 31, 2013

15. COMMITMENTS AND CONTINGENCIES

The MLCC leases 51 buildings. Leases have expiry dates ranging from 2014 to 2034.

The future minimum annual lease payments are as follows:

	\$
2014	6,210
2015	5,967
2016	5,550
2017	5,015
2018	4,720
Subsequent years	30,606
	58,068

16. RELATED PARTY DISCLOSURES

The MLCC is related to various other government agencies, ministries and Crown corporations under the common control of the Government of Manitoba. All transactions with these related parties are in the normal course of operations and are measured at terms equivalent to those that prevail in arm's length transactions. Outstanding balances at year-end are unsecured and settlement occurs in cash. Under *The Liquor Control Act*, the MLCC is required to transfer the net profit for the year annually to the Province. The net profit payable to the Province of Manitoba on the statement of financial position represents the balance of unpaid profits as of the year-end reporting date.

Compensation of key management personnel of the MLCC, which is recognized as an operating expense during the year, is as follows:

	2013	2012
	\$	\$
Short-term employee benefits	561	806
Post-employment pension and medical benefits	83	115
Termination benefits	394	8
	1,038	929

TABLEAUX ET GRAPHIQUES



BÉNÉFICES ET CHARGES

(en milliers de dollars canadiens)

Exercice terminé le 31 mars 2013

	2009	2010	2011	2012	2013
Ventes	583 763	610 515	621 880	652 622	676 310
Bénéfice brut	288 241	299 599	314 118	327 386	342 011
Bénéfice net	229 164	233 677	250 118	254 270	260 609
Charges administratives	60 355	66 913	63 838	72 806	80 941
Dépréciation et amortissement	3 313	3 761	3 849	4 058	4 480
% du bénéfice brut sur les ventes	49,4 %	49,1 %	50,5 %	50,2 %	50,6 %
% du bénéfice net sur les ventes	39,3 %	38,3 %	40,2 %	39,0 %	38,5 %
% des charges administratives sur les ventes	10,3 %	11,0 %	10,3 %	11,2 %	12,0 %

OÙ VA L'ARGENT?



Marchandises	278,9 \$ (41 %)
Gouvernement fédéral	55,4 \$ (8 %)
Frais d'exploitation	85,4 \$ (13 %)
Gouvernement provincial	260,6 \$ (38 %)



Vendeurs de bière privés	264
Magasins de vins de spécialité	8
Magasins d'alcools de la Société	54
Vendeurs d'alcools privés et boutiques hors taxes	176

MONTANTS ADDITIONNELS VERSÉS À LA PROVINCE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Taxe sur les ventes au détail	23,6 \$
Taxe destinée à la protection de l'environnement	23,6 \$

MONTANTS ADDITIONNELS VERSÉS AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Taxe sur les produits et services	34,3 \$
-----------------------------------	---------



VOLUMES DES VENTES – EN MILLIONS DE LITRES

	Bière	Spiritueux	Vin	Panachés et cidres
2009	80,4	6,9	9,0	2,8
2010	82,0	6,9	9,3	2,9
2011	81,0	6,9	9,7	2,7
2012	83,3	7,0	10,0	2,9
2013	80,9	7,1	10,4	3,4

VENTES SELON LES PRODUITS – EN MILLIONS DE DOLLARS

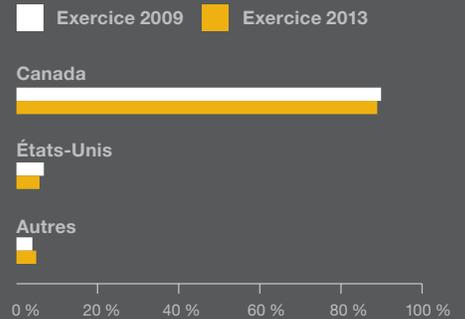
	Bière	Spiritueux	Vin	Panachés et cidres
2009	255	198	112	19
2010	271	203	117	20
2011	275	206	122	19
2012	293	212	128	20
2013	298	218	137	23

CONSOMMATION PAR PERSONNE – EN LITRES

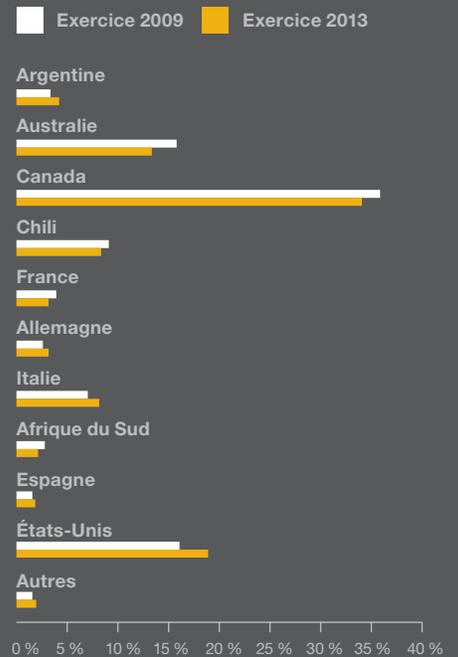
	Bière	Spiritueux	Vin	Panachés et cidres
2009	88,0	7,5	9,8	3,1
2010	88,3	7,4	10,0	3,1
2011	85,9	7,3	10,2	2,9
2012	86,7	7,3	10,4	3,0
2013	82,6	7,2	10,6	3,5

Source : Rapport de Santé Manitoba sur la population (données fondées sur la population âgée de plus de 17 ans au 1^{er} juin de chaque année).

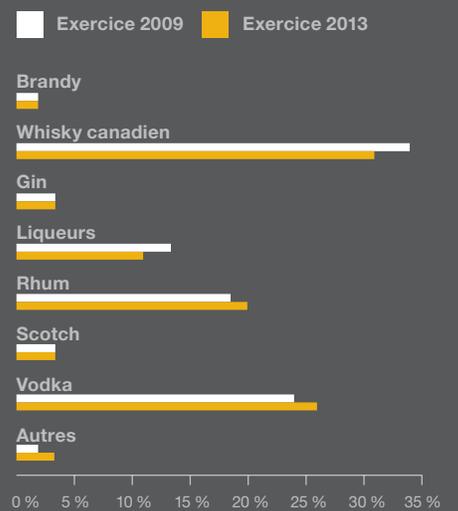
VENTES DE BIÈRE PAR PAYS



VENTES DE VIN PAR PAYS



VENTES DE SPIRITUEUX PAR GENRE



TABLEAUX ET GRAPHIQUES



NOMBRE D'INSCRIPTIONS D'HÔTEL ET DE LICENCES

Catégories de licences	2009	2010	2011	2012	2013
Enregistrement d'hôtel	301	302	300	301	295
Vente au détail	277	273	275	272	266
Débit de boisson	249	249	246	247	241
Salle à manger	1 116	1 125	1 135	1 161	1 180
Transport	8	7	6	6	6
Bar-salon	412	403	398	407	403
Cabaret	30	29	25	27	26
Activités de spectateurs	45	45	50	50	49
Club privé	252	249	247	250	253
Cantine	15	13	13	11	11
Établissement sportif	142	144	137	140	137
Fabricant	20	17	17	17	17
Total	2 867	2 856	2 849	2 889	2 884

NOMBRE DE PERMIS DE CIRCONSTANCE DÉLIVRÉS

	2009	2010	2011	2012	2013
Permis de vente	6 607	6 473	6 000	5 872	5 547
Permis de distribution gratuite	4 290	4 289	4 175	3 930	3 860
Total	10 897	10 762	10 175	9 802	9 407

INSPECTIONS, ENQUÊTES ET SÉMINAIRES DE FORMATION

	2009	2010	2011	2012	2013
Établissements autorisés					
Visites des inspecteurs	27 112	25 867	22 784	28 778	27 791
Demandes de service par des titulaires de licence	1 069	1 144	1 294	1 319	1 197
Inspections finales	256	224	186	143	183
Demandes de licence	109	126	122	138	186
Séances de formation des titulaires de licence	174	180	195	262	268
Total	28 720	27 541	24 581	30 640	29 625
Permis de circonstance					
Inspections pendant des événements	1 501	1 471	1 394	1 571	1 727
Enquêtes avant la délivrance du permis	2 111	2 626	2 900	1 686	1 743
Séances de formation des propriétaires de salle, des titulaires de permis et du public	76	69	82	82	111
Inspection des salles de banquet	233	287	146	145	193
Total	3 921	4 453	4 522	3 484	3 774
Enquêtes publiques					
Cartes-photos d'identité	1 151	277*	0	0	0
Plaintes du public	313	360*	387	391	329
Total	1,464	637*	387	391	329

* Le programme de cartes-photos d'identité de la Société des alcools a pris fin le 29 juin 2009.

MESURES DISCIPLINAIRES RECOMMANDÉES

	2009	2010	2011	2012	2013
TITULAIRES DE LICENCE					
Mesures administratives					
Lettres d'avertissement	273	250	261	145	97
Rencontres avec le directeur du Service des inspections	44	41	56	50	35
Total	317	291	317	195	132
Commission des licences					
Audiences disciplinaires	29	44	62	48	61
Auditions d'appel	5	9	7	4	8
Mesures adoptées par la Commission					
Avertissements	5	7	5	7	9
Suspensions	21	34	38	14	21
Annulations	1	1	0	1	0
Amendes	2	7	29	20	32
Autres	0	1	1	5	0
Total	29	50	73	47	62
Nombre total de jours de suspension imposés	38	91	70	49	47
Montant total des amendes imposées	7 500 \$	11 150 \$	89 550 \$	21 500 \$	51 200 \$

Nota. Le nombre de mesures adoptées par la Commission peut ne pas correspondre au nombre d'audiences en raison du report de certains appels au prochain exercice.

	2009	2010	2011	2012	2013
TITULAIRES DE PERMIS DE CIRCONSTANCE ET PROPRIÉTAIRES DE SALLE					
Mesures administratives					
Avertissements	4	5	8	12	7
Suspensions des privilèges	8	7	6	4	1
Total	12	12	14	16	8

Les infractions à la *Loi sur la réglementation des alcools* font l'objet d'un processus de mesures disciplinaires progressives :

- Mise en garde – Habituellement donnée lorsqu'il n'y a aucun dossier antérieur (comprend l'éducation des titulaires de licence au sujet de l'infraction).
- Lettre d'avertissement – Habituellement envoyée lorsqu'il y a déjà un dossier et que l'infraction est mineure.
- Rencontre avec le directeur du Service des inspections – Pour discuter des solutions au problème.
- Audiences de la Commission des licences – Habituellement imposées en cas d'infractions majeures.
- Les appels sont entendus par le Conseil des commissaires.

Les mesures disciplinaires sont versées au dossier d'exploitation du titulaire de licence.

Les infractions à la *Loi sur la réglementation des alcools* commises par les exploitants de salle de banquet et les titulaires de permis de circonstance sont normalement traitées par l'administration de la Société.

** Deux mesures « autres » ont été transférées à la nouvelle catégorie « amendes ».*



MAGASINS D'ALCOOLS

La Société exploite 54 magasins d'alcools et magasins-boutiques express partout au Manitoba.



Beausejour

619, av. Park

Brandon

- 10^e Rue et Victoria
1015, av. Victoria
- Centre commercial
Brandon Shoppers
18^e Rue et av. Richmond
- Magasin-boutique express
de Brandon West End
3409, av. Victoria
- Centre Corral
805, 18^e Rue Nord

Carman

3, av. Centre Ouest

Churchill

203, av. Laverendrye

Dauphin

130, 1^{er} Avenue Nord-Ouest

Flin Flon

26, rue Hapnot

Gimli

69, rue Centre

Killarney

516, av. Broadway

Lac du Bonnet

99, 2^e Avenue

Minnedosa

16, 2^e Avenue Nord-Ouest

Morden

331, rue North Railway

Neepawa

393, av. Mountain

Pine Falls

17, rue Pine

Portage La Prairie

300, av. Saskatchewan

Roblin

124, rue Main Ouest

Russell

202, av. Shell River Nord

Selkirk

377, rue Main

Steinbach

118, RPGC 12 Nord

Stonewall

Unité 9 – 333, rue Main

Swan River

716, rue Main

The Pas

249, av. Fischer

Thompson

131, av. Selkirk

Virден

197, 3^e Avenue

WINNIPEG

Aéroport – magasin-boutique express

Unité 1087 –
1970, av. Wellington

Bunn's Creek Shopping Mall

2001, chemin Henderson

Charleswood Square

1D – 3900, av. Grant

Cityplace

333, av. St. Mary

Crestview Shopping Centre

Unité 170 –
3393, av. Portage

Dominion Shopping Centre

21, rue Marion

Eastwinds Shopping Centre

23 – 1530, av. Regent

Fort Garry

1235, chemin Pembina

Fort Richmond

2855, chemin Pembina

Garden City Square

Unité 12 – 915, av. Leila

Grant Park Shopping Centre

1120, av. Grant

Hargrave et Ellice

325, av. Ellice

Kenaston Crossing

8 – 1650, boul. Kenaston

Madison Square

P – 1600, av. Ness

Main et Jefferson

1662, rue Main

Main et Pritchard

1005, rue Main

Northdale Shopping Centre

965A, chemin Henderson

Pembina Village – magasin-boutique express

2155, chemin Pembina

Portage et Ainslie

2549, av. Portage

Portage et Burnell

923, av. Portage

Rivergrove

2615, rue Main

River et Osborne

469, av. River

St. Vital Square

5 – 827, rue Dakota

Southdale Shopping Centre

Unité 21 – 67, rue Vermillion

Southglen Shopping Centre

Unité A – 730,
chemin St. Anne's

Transcona Square

1 – 620, av. Kildare Est

Tuxedo

168 – 2025, av. Corydon

Tyndall Market Mall

Unité 15 – 850, rue Keewatin

VENDEURS D'ALCOOLS

Les vendeurs d'alcools sont des partenaires de la Société. Ces entrepreneurs locaux assurent leur viabilité en combinant les ventes d'alcool à leurs activités commerciales existantes. Au cours de l'exercice 2012-2013, le Manitoba comptait 172 vendeurs d'alcools.

Alexander

Stahl's Food Mart

Alonsa

Zdan's Family Store

Altona

Altona Cleaners Ltd.

Anola

Anola Fine Foods

Arborg

Arborg Pharmacy

Argyle

Trail General Store

Ashern

Ashern Pharmacy

Austin

Kim's Family Mart Ltd.

Baldur

Baldur Variety Store

Belmont

Belmont Hardware

Benito

Benito Pharmasave

Big Whiteshell Lake

Big Whiteshell Lodge (2000) Inc.

Birch River

Birchwood Grocery

Bird River

Tall Timber Lodge Ltd.

Birds Hill

Birds Hill Store

Birtle

Birtle Pharmacy

Boissevain

Hazlewood Enterprises

Brunkild

Brunkild Beverage and Grocery

Bruxelles

Marginet's Grocery
and Hardware

Buffalo Point

Buffalo Bay Marina

Camperville

McKay Grocery

Carberry

Spud City Food Mart Ltd.

Cartwright

Cartwright Health Centre

Clandeboye

Clandeboye Store

Clearwater Lake

Wally's Place

Cowan

Kolisnyk's General Store

Cranberry Portage

Streamers Hardware

Cypress River

Cypress River Foods

Deloraine

Olson Realty & Insurance

Dominion City

Dominion City Food Town

Dugald

Dugald Convenience Store

Elie

Elie Grocery Store

Elkhorn

Twin Valley Co-Op Ltd.

Elm Creek

Elm Creek Co-Operative
Oil & Supplies Ltd.

Elma

Elma Country Store

Emerson

Emerson Bigway

Erickson

Mountain Park Pharmacy

Eriksdale

Eriksdale Shop Easy

Ethelbert

Bird's Corner Store

Falcon Lake

Lumber One Building Supplies

Fisher Branch

Fisher Branch Health Centre

Fraserwood

J & J Store

Garson

Garson Grocery Ltd.

Gilbert Plains

Gilbert Plains Pharmacy Ltd.

Gillam

Trappers Shack
(Cyhess Variety Ltd.)

Gladstone

Gladstone Pharmacy

Glenboro

Glenboro Pharmacy

Glenella

Preisntanz's General Store

Glenora

Glenora Mall

Grand Marais

Grand Marais Village Store

Grand Rapids

Grand Rapids Esso

Grandview

Grandview Home Hardware

Great Falls

Great Falls Foods

Grindstone

Grindstone General Store

Gull Lake

Sherwood Grocery

Gymsumville

Rawluk's Grocery
& Pro Hardware

Hadashville

Saindon's Country Store

Hamiota

Rawlings Home Hardware

Hartney

Boundary Consumers
Cooperative Ltd.

Hecla

Hecla Island General Store

Hodgson

Buckskin Trading Post

Holland

Holland Home Hardware

Île-des-Chênes

Île des Chênes Country Store

Inwood

Inwood Food Town

Kelwood

Kelwood Store

Kenton

Houston's

Komarno

Komarno Quality Store

La Broquerie

Le Bon Ami



VENDEURS D'ALCOOLS

La Salle

Jeni's Food & Hardware

Lake Metigoshe

Turtle Mountain All
Season Resort

Lake of the Prairies

Kilman Resort

Langruth

MJ Stop & Shop

Laurier

Molgat Shopping Centre

Leaf Rapids

Kings Health & Variety

Lee River

Osprey Landing General Store

Letellier

Gallant's Family Foods

Lockport

Lockport Grocery

Lorette

Dawson Trail Country Store Inc.

Lundar

Lundar Pharmacy Ltd.

Lynn Lake

Clarke's Health & Variety

MacGregor

MacGregor Pharmacy

Manigotagan

Kara's Convenience

Manitou

Manitou Variety & Health

Mariapolis

Poubeau Foods

McAuley

McAuley Country Grocery
Co-Op Ltd.

McCreary

Reischek's Pharmacy

Melita

Liquid World

Miami

Miami Variety

Miniota

Miniota C-Store

Minitonas

Nemetchek Enterprises (1992)

Minto

Minto Community Market

Moosehorn

Moosehorn Consumer
Co-Op Ltd.

Morris

Morris Super Variety

Narrows

Narrows General Store

Newdale

Newdale Food 'N' Stuff

Ninette

The Grocery Box

Niverville

Niverville Bigway Foods

Notre-Dame-de-Lourdes

Notre Dame Shopping Centre

Nutimik Lake

Nutimik Lodge

Oak Lake

Valleyview Oak Lake Co-Op

Oakbank

Oakbank Family Foods

Oakburn

Oak-Site Foods

Oakville

O & K Supermarket

Onanole

B & D Hardware Inc.

Pierson

Edward Consumers
Co-Operative Ltd.

Pilot Mound

Dobson's Foods Ltd.

Pinawa

Solo Market

Pine River

Semeniuk's Groceteria

Pipestone

Main Street Market

Plum Coulee

Tri-Coulee Investments

Plumas

Plumas Stop & Shop

Pointe du Bois

The Pointe General Store

Poplarfield

King Buck Inn Inc.

Rapid City

Rapid City Insurance Services

Rathwell

Rathwell Solo & Hardware

Rennie

Rennie General Store (2005)

Reston

Reston Drugs

Richer

Burnells Food Plus

Ridgeville

Ridgeville Cooperative
Community Club

Rivers

Rivers Super Thrifty
Drug Mart Ltd.

Rock Lake Beach

Rock Lake Beach Store (2008)

Roland

Roland General Store

Rorketon

Tracy's Insurance Services

Rosburn

L.P.K. Enterprises

Saint-Adolphe

St. Adolphe Esso

Saint-Claude

Phillipot's Shop Easy Foods

Saint-Eustache

Jackson's General Store Inc.

Saint-François-Xavier

S.F.X. Country Store

Saint-Jean-Baptiste

St. Jean Home Centre

Saint-Laurent

Dépanneur Entre-Lacs

Saint-Lazare

Eddy's General Store Ltd.

Saint-Malo

St. Malo Co-Operative Ltd.

Saint-Pierre-Jolys

St. Pierre Bigway

Sainte-Agathe

Dépanneur Cheyenne
Convenience and Gas Bar

Sainte-Anne

Ste. Anne Sundries Ltd.

Sainte-Rose-du-Lac

Ste. Rose Variety Shop (2001)

VENDEURS D'ALCOOLS

Sandy Lake

Sandy Lake Hardware

Sanford

Sanford Lumber & Building Supplies

Sarto

Sarto General Store

Seven Sisters

Tirshman's Esso

Shilo

Canex Super Mart

Shoal Lake

Shoal Lake Pharmacy

Sifton

Boguski Grocery

Snow Lake

Cornerview Enterprises Ltd.

Somerset

Crossroads Grocery

Souris

Souris Valley Foods

Sprague

Carl's Solo Store

Springfield

Garven Convenience Store

Starbuck

"Dawn Til Dusk"
Convenience Store

Stony Mountain

Pick 'N Pay

Strathclair

Strathclair Consumers
Co-Op Ltd.

Swan Lake

B & B Store

Teulon

Teulon Pharmacy

Tolstoi

Tolstoi Super Mart

Traverse Bay

Traverse Bay Corner Store

Treherne

Treherne Pharmacy

Vassar

Vassar Corner Store

Vita

Sumthing Special Florist
& Gift Shop

Wabowden

Dwyer's General Store

Wanless

We Ste General Store

Warren

Warren Food Mart

Waskada

Wilbro Enterprises Inc.

Waterhen

Waterhen General Store

Wawanesa

Gullett Pro Hardware

West Hawk Lake

West Hawk Lake Resort

Westbourne

Sportsman's Corner
Campground

Whitemouth

Whitemouth Sundries

Winnipeg Beach

Ford's Groceries

Winnipegosis

Winnipegosis Meat Market

Woodlands

C.C.L. Woodlands Ltd.

Woodridge

Vintage Corner Store

MAGASINS DE VINS DE SPÉCIALITÉ

Pour mieux servir les Manitobains et accroître le choix des vins offerts, la Société a conclu des ententes avec huit magasins de vins de spécialité détenus et exploités par des intérêts privés. Six magasins sont des boutiques et deux sont exploités comme des magasins d'aliments et de vins.

Banville & Jones**Wine Company**

1616, chemin St. Mary's

Calabria Market**& Fine Wines**

139, boul. Scurfield

Deluca's Fine Wines

942, av. Portage

Fenton's Wine Merchants

106 – 1, chemin Forks Market

G.J. Andrews Food**& Wine Shoppe**

384, chemin Academy

Kenaston Wine Market

1855A, av. Grant

La Boutique Del Vino

1360, av. Taylor

The Winehouse

110 – 1600, boul. Kenaston



VENDEURS DE BIÈRE

Il y a 264 vendeurs de bière dans la province.

Alonsa

Alonsa Hotel

Altamont

Altamont Hotel

Altona

Altona Motor Hotel

Amaranth

Amaranth Inn

Anola

Anola Motor Hotel

Arborg

Arborg Hotel

Travelling Inn

Ashern

Ashern Hotel

Sharptail Motor Inn

Bakers Narrows

Bakers Narrows Lodge

Baldur

Baldur Motor Hotel

Beausejour

Beausejour Hotel

Howland Hotel

Belmont

Belmont Motor Hotel

Bissett

Hotel San Antonio

Boissevain

Cherry Creek Inn

Red Coat Inn

Bowsman

Bowsman Hotel

Brandon

Canad Inns - Brandon

City Centre Hotel-Motel

Crystal Hotel

Keystone Motor Inn

Knights Inn Brandon

North Hill Inn

Redwood Motor Inn

Trails West Motor Inn

Victoria Inn

Brunkild

Brunkild Bar & Grill

Carberry

Carberry Motor Inn

Carman

Carman Motor Inn

Cartwright

Cartwright Motor Hotel

Churchill

Seaport Hotel

Cranberry Portage

Northern Inn

Cross Lake

Cross Lake Inn

Cypress River

Cypress Motor Inn

Dauphin

Boulevard Hotel

Dauphin Community Inn

Towers Hotel

Deloraine

Deloraine Motor Hotel

Dunrea

The Sportsmans Inn

East Selkirk

Bronze Boot Tavern

& Steak House

Elie

Elie Hotel

Elkhorn

Elkhorn Motor Hotel

Elm Creek

Elm Creek Hotel

Emerson

Emerson Hotel

Erickson

Nordic Inn

Eriksdale

Eriksdale Inn

Falcon Lake

Falcon Lake Resort Hotel

Fisher Branch

Fisher Branch Motor Hotel

Flin Flon

Royal Hotel - Flin Flon

Victoria Inn North

Foxwarren

Kent Hotel

Fraserwood

Fraserwood Tourist Hotel

Garson

Garson Hotel

Gilbert Plains

Gilbert Plains Hotel

Gillam

Gillam Motor Inn

Gimli

Gimli Hotel

Misty Lake Lodge

Viking Inn

VENDEURS DE BIÈRE

Gladstone

Gladstone Hotel & Motel

Glenboro

Glenboro Hotel
Spruce Woods Inn

Glenella

Corona Hotel

Grand Marais

Sand Bar Motor Inn

Grand Rapids

Northbrook Inn

Grandview

King's Lodge Pub
and Restaurant

Hamiota

Hamiota Hotel

Hartney

Hartney Motor Inn

Headingley

Headingley Motor Inn

Hodgson

Royal Hotel

Holland

Hollander Motor Hotel

Île-des-Chênes

Île des Chênes Motor Hotel

Inglis

Inglis Hotel

Killarney

Erin Inn

La Broquerie

La Broquerie Hotel

La Rivière

Pembina Valley Inn

La Salle

La Salle River Inn

Lac du Bonnet

Casey's Inn
Drifters Restaurant
& Service Centre
Lakeview Inn (The)

Lake Manitoba Narrows

Lake Manitoba Narrows Lodge

Leaf Rapids

Almost Arctic Inn

Letellier

Barnay's Restaurant & Lounge
Letellier Hotel

Lockport

Lockport Hotel

Lorette

Dawson Trail Motor Inn

Lundar

Lundar Motor Hotel

Lynn Lake

Lynn Inn

M.R. de La Broquerie

Frantz Motor Inn

M.R. de Park

Elkhorn Ranch
& Conference Centre

M.R. de Sifton

Four Seasons Island Resort

M.R. de St. Andrews

Hwy 9 Roadhouse

M.R. de Woodlands

Woodlands Motor Hotel

MacGregor

MacGregor Hotel

Mafeking

Big Rock Lodge

Manigotagan

North Star Hotel
Wood N' Bell Motel
and Resort

Manitou

Manitou Motor Inn

Marchand

Marchand Inn

Mariapolis

Mariapolis Motor Hotel

McCreary

Agassiz Park Lodge
Mountainside Inn

McMunn

McMunn Motor Inn

Melita

Melita Inn

Miniota

Miniota Motor Inn

Minitonas

Minitonas Hotel

Minnedosa

Minnedosa Inn
Valley Motor Lodge



VENDEURS DE BIÈRE

Moosehorn

Moosehorn Motor Hotel

Morden

Morden Motor Hotel
Travellers Inn

Morris

Burke's Motor Inn
Santa Lucia Pizza (Morris)

Neepawa

Vivian Motor Hotel

Newdale

Leisure Inn

Ninette

Ninette Hotel 06

Norway House

Playgreen Inn

Notre-Dame-de-Lourdes

Notre Dame Hotel

Oak Point

Hwy 6 Hotel

Oak River

Oak River Inn

Oakbank

Oakbank Motor Hotel

Oakville

Oakville Motor Hotel

Ochre River

Imperial Hotel

Onanole

Southgate Motor Hotel

Parc provincial de Hecla Island

Gull Harbour Marina
& Lighthouse Inn

Parc provincial de Whiteshell

Betula Lake Resort

Petersfield

Petersfield Motor Hotel

Pilot Mound

Call-Inn's Hotel

Pine Dock

Jack Pine Resort

Plum Coulee

Happy Wanderer Motor Hotel

Portage La Prairie

Canad Inns - Portage La Prairie
Midtown Motor Inn

Powerview-Pine Falls

Papertown Motor Inn

Rapid City

Queen's Hotel

Rennie

Rennie Hotel

Reston

Reston Motor Hotel

Richer

Richer Inn Motor Hotel

Riverton

Riverton Motor Inn

Roblin

Roblin Motor Inn

Rorketon

Rorketon Hotel

Rosburn

Rosburn Hotel

Russell

Asessippi Inn
Russell Inn

Saint-Adolphe

St. Adolphe Motor Inn

Saint-Claude

Ray & Albert's
Z & L Chinese Restaurant
and Hotel

Saint-Laurent

Mtt Service

Saint-Lazare

Fort Ellice Hotel

Saint-Leon

St. Leon Motor Inn

Saint-Malo

St. Malo Motor Hotel

Saint-Martin

St. Martin Motor Hotel

Saint-Pierre-Jolys

St. Pierre Hotel

Saint-Agathe

Ste. Agathe Hotel

Saint-Anne

Ste. Anne Hotel

Sainte-Rose-du-Lac

Ste. Rose Hotel

Sandy Lake

Sandy Lake Hotel

VENDEURS DE BIÈRE

Selkirk

Lord Selkirk Hotel
Selkirk Motor Hotel
Selkirk Tavern

Seven Sisters Falls

Dunlop's Tourist Hotel
Seven Sisters Motel

Shilo

Shilo Inn

Shoal Lake

Shoal Lake Motor Inn

Snow Lake

Diamond Willow Inn
Snow Lake Motor Inn

Somerset

Somerset Hotel

Souris

Souris Motor Inn

Sprague

Sprague River Inn

Starbuck

Starbuck Hotel

Stonewall

Rockwood Motor Inn & Motel

Stony Mountain

Stony Mountain Motor Inn

Strathclair

Strathclair Hotel

Swan Lake

M.J.'s Hotel

Swan River

Nelson Motor Hotel
Valley Hotel
Westwood Inn

The Pas

Alouette Hotel
New Avenue Hotel
Town Centre Hotel
Wescana Inn

Teulon

Teulon Motor Hotel

Thompson

Burntwood Hotel
Mystery Lake Motor Hotel
Thompson Inn

Traverse Bay

Birchwood Motor Hotel

Tyndall

Tyndall Motor Inn

Virden

Alexandra Hotel
Central Virden Hotel

Vita

Vita Hotel

Wabowden

Silver Leaf Hotel

Waskada

Waskada Genesis Inn

Wawanesa

Oakland Inn

West Hawk Lake

West Hawk Inn

West Pine Ridge

59er (The)

West St. Paul

Rivercrest Motor Hotel

Whitemouth

Whitemouth Hotel

Winkler

Heartland Inn



VENDEURS DE BIÈRE

Winnipeg

Airport Motor Hotel
Assiniboine Gordon Inn
on the Park
Brooklands Inn
Cambridge Hotel
Canad Inns Express
- Fort Garry
Canad Inns - Garden City
Canad Inns - Windsor Park
Canad Inns - Polo Park
Canad Inns - Transcona
Canadiana Motor Hotel
Central Hotel
Chalet Hotel
Concord Inn
Curtis Gordon Motor Hotel
Econo Lodge
Fort Garry Brewing Company
Four Points By Sheraton
Winnipeg South
Green Brier Inn
Half Pints Brewing Company
Holiday Inn Airport West
Hotel Fort Garry
Howard Johnson Express
Kildonan Motor Hotel
King's Hotel

Kirkfield Motor Hotel
La Salle Hotel
Lincoln Motor Hotel
Manwin Hotel
Marion Hotel
Marlborough Hotel
Maryland Motor Hotel
McClaren Hotel
Mount Royal Hotel
New Balmoral Hotel (The)
New Cavalier Motor Hotel
New West Hotel
Nicolett Hotel
Northern Hotel
Nor-Villa Motor Hotel
Norwood Hotel
Osborne Village Motor Inn
Pandora Inn
Park West Motor Hotel
Pembina Hotel
Princess Hotel
Quality Inn
Riverside Inn
Royal Albert Arms Hotel
Royal George Hotel
Sherbrook Inn
St. Boniface Hotel
St. James Hotel

St. Norbert Motor Hotel
Stock Exchange Hotel
Sutherland Hotel
Travelodge Winnipeg East
Vendome Hotel
Victoria Inn
Viscount Gort Hotel
Westbrook Inn
Westwood Village Inn
Windsor Hotel
Winnipeg Hotel
Woodbine Hotel
Yale Hotel
Beach Hotel

Winnipegosis

Winnipegosis Motor Inn





ADRESSE POSTALE

C.P. 1023 (1555, Buffalo Place)
Winnipeg (Manitoba) R3C 2X1
Téléphone : 204-284-2501

www.liquormarts.ca

